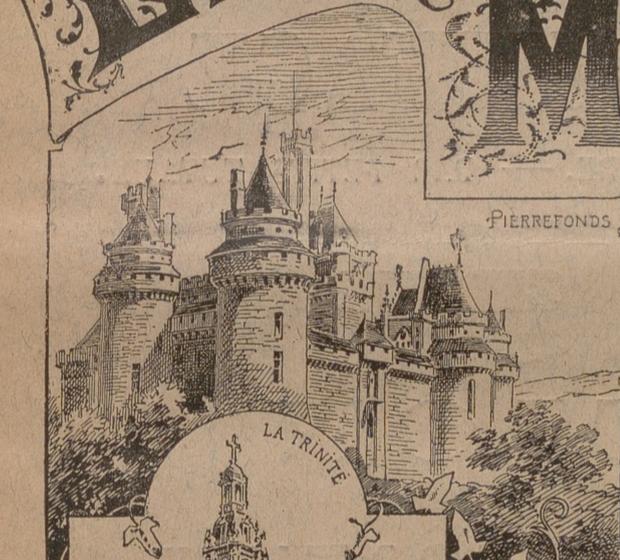
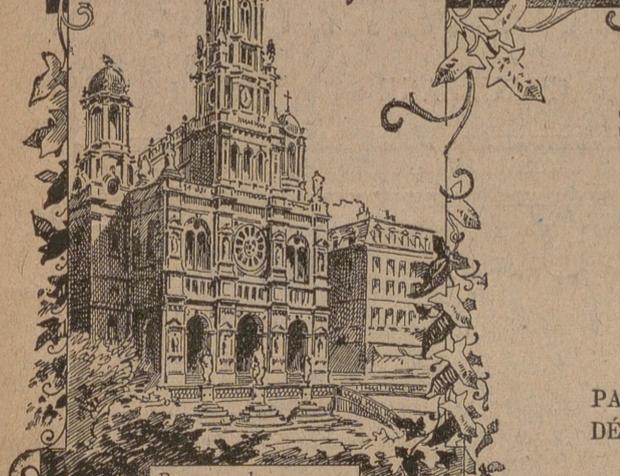
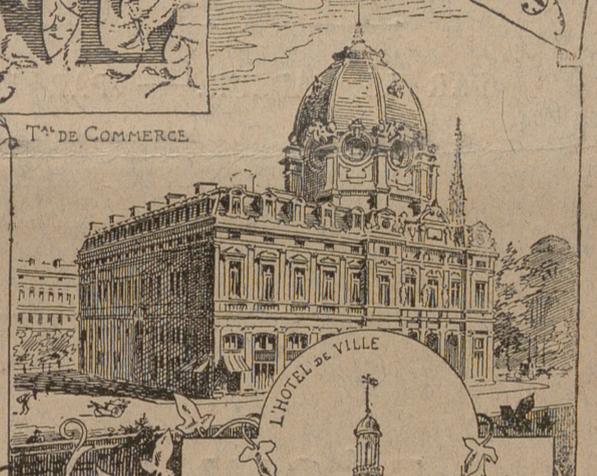


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



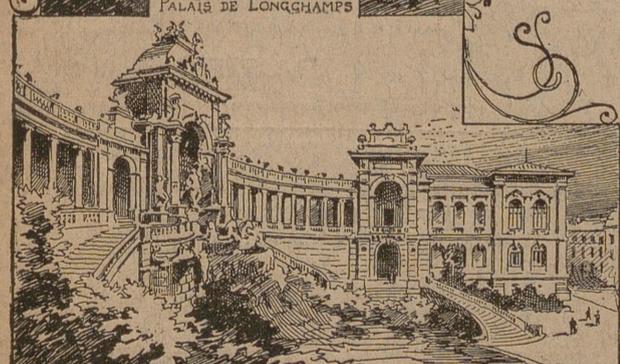
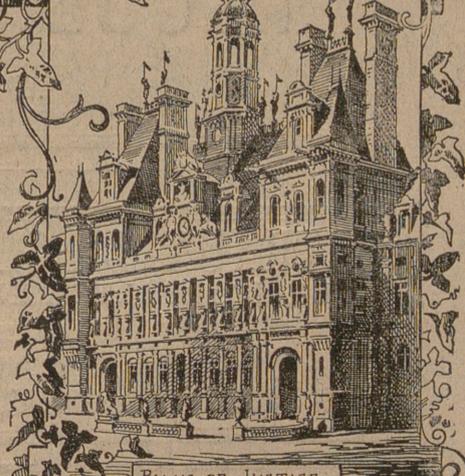
DIRECTEUR: P. PLANAT

SIXIÈME ANNÉE. — N° 10

Samedi 13 Décembre 1890

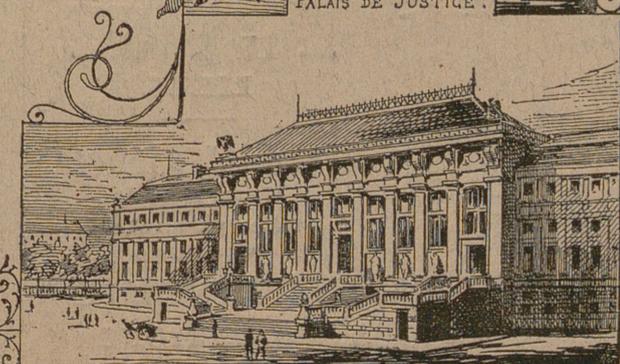
Prix du numéro: 75 centimes

ABONNEMENTS:
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction: 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces:
DUJARDIN ET C^{ie}, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5806



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFERES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

VITRAUX D'ÉGLISE
ET D'APPARTEMENTS
A. PROYE
81 et 83, faubourg St-Antoine, Paris.



E. ET P. SÉE
LILLE

NOUVELLES LAMPES
à gaz double
récupération

70 0/0 D'ÉCONOMIE
4.000 APPLICATIONS

CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉTUVES,
SÉCHOIRS, ETC., PAR LES TUYAUX A AILETTES
SYSTÈME SÉE, BREVETES S. G. D. G.

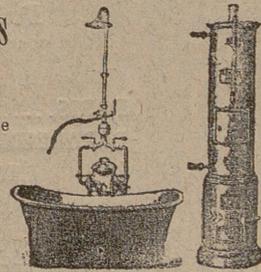
BAINS -- BUANDERIES

BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS
Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de
salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

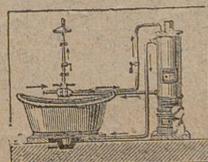
Installations complètes pour blanchisseries
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

2, rue Claude-Vellefaux
PARIS

BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE
SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AINÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

- 20 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Fourniture de pavés neufs de 1891 à 1893 360,000 fr. »
- 20 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un bureau auxiliaire du Mont-de-piété, rue de Malte. 47,100 fr. 5
- 27 DÉCEMBRE —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS, RUE DE VALOIS. — Entretien et grosses réparations des bâtiments (terrasse, maçonnerie, etc.; 9 lots). 513,000 fr. »
- 27 DÉCEMBRE —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS, RUE DE VALOIS. — Entretien et grosses réparations des bâtiments (pavage, granit, etc.; 5 lots). 90,000 fr. »
- 27 DÉCEMBRE —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS, RUE DE VALOIS. — Entretien et grosses réparations des bâtiments (couverture, plomberie, etc.; 9 lots). 450,000 fr. »
- 29 DÉCEMBRE —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Terrasse, maçonnerie, etc., pour le service des eaux de Versailles, Marly, etc., de 1891 à 1893. 240,000 fr. »
- 29 DÉCEMBRE —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Entretien et grosses réparations pour 4 ans au palais de Versailles, Trianon et dépendances (3 lots). 166,000 fr. »
- 10 JANVIER —
JARDIN ZOOLOGIQUE DE PARIS. — Constructions diverses (V. aux annonces). 1,525,000 fr. »

DÉPARTEMENTS

- 15 DÉCEMBRE —
FABRIQUE DE SANVIC (Seine-Inférieure). — Achèvement de l'église 31,650 fr. »
- 16 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE LIBOURNE (Gironde). — Entretien de ponts suspendus
- 16 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE VALOGNES (Manche). — Construction d'un haras à Barneville. 2,986 fr. 31
- 16 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MONTREUIL (Seine). — Viabilité de la rue du Sergent-Bobillot. 11,000 fr. »
- 17 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU LOIRET. — Pont métallique sur le chemin de fer d'Auxerre à Gien (adjudication restreinte). 460,000 fr. »
- 17 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SIDI-AICH (Algérie). — Travaux en dehors des adjudications spéciales, de 1891 à 1893. 200,000 fr. »
- 18 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE VERDUN (Meuse). — Travaux divers (2 lots). 5,527 fr. 70
- 18 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Etablissement d'un cimetière à Neuville 5,721 fr. 50
- 18 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'AMIENS (Somme). — Vente de matériaux de démolition
- 20 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE. — Construction d'un pont suspendu sur la Loire (2 lots). 74,500 fr. »
- 20 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BATNA (Algérie). — Construction de deux ponts (2 lots). 23,500 fr. »
- 20 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE D'AIX (Bouches-du-Rhône). — Reconstruction du pont de Defages à Trets. 47,900 fr. »
- 20 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CAHORS (Lot). — Génie. Dégagement de la caserne Bessières
- 20 DÉCEMBRE —
MAIRIE DU MONESTIER-DE-PERCY (Isère). — Construction d'un groupe scolaire. 30,210 fr. »
- 20 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'AMMI-MOUSAS (Algérie). — Travaux divers 40,150 fr. »
- 20 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MOULINS (Allier). — Entretien des bâtiments civils de 1891 à 1893 (7 lots).
- 21 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BÉZIERS. — Entretien des bâtiments communaux pendant les années 1891, 1892 et 1893. Par an. 28,500 fr. »

- 21 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SERGEAC (Dordogne). — Construction d'une école mixte. 13,000 fr. »
- 21 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE GIZY (Aisne). — Logement à l'école des garçons. 6,982 fr. 28
- 21 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SERGY (Aisne). — Canalisation d'eau à la nouvelle école 700 fr. »
- 21 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VIREUX-MOLHAIN (Ardennes). — Construction d'une école mixte. 18,500 fr. »
- 21 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CHANOZ-CHATENAY (Ain). — Restauration de l'école 6,748 fr. 15
- 22 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE SENS (Yonne). — Travaux vicinaux et communaux (3 lots). 19,152 fr. 32
- 22 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CHARLEVILLE (Ardennes). — Entretien de propriétés communales pour 3 an^s
- 22 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CHATEAUROUX (Indre). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1893.
- 22 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'AURILLAC (Cantal). — Construction d'un lycée de garçons (1^{er} lot). 112,633 fr. 29
- 22 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE CONSTANTINE (Algérie). — Construction d'une maison cantonnière à Kripsa. 7,000 fr. »
- 22 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI (Nord). — Travaux communaux et vicinaux (11 lots). 48,252 fr. 85
- 23 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VENDOME (Loir-et-Cher). — Génie. Entretien des bâtiments militaires.
- 23 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ANGERS (Maine-et-Loire). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896 (7 lots). 49,000 fr. »
- 22 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CONSTANTINE (Algérie). — Entretien des bâtiments et propriété de la ville.
- 23 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE NANTES (Loire-Inférieure). — Entretien des bâtiments communaux pour 4 ans (14 lots). 364,000 fr. »
- 23 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE COGNAC (Charente). — Travaux de pavage et entretien de rues pour 3 ans.
- 23 DÉCEMBRE —
HOTEL-DIEU DE POITIERS (Vienne). — Agrandissement de l'Hôtel-Dieu (3 lots). 65,016 fr. 99
- 24 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Entretien des chaussées pavées de 1891 à 1895. 85,000 fr. »
- 26 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE NEUILLY-EN-SANCERRE (Cher). — Construction de la maison d'école de Morue. 13,599 fr. 40
- 26 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VENDEUIL (Aisne). — Construction d'un bâtiment de l'hospice. 9,815 fr. 87
- 27 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Construction à Rocheperard d'une usine annexe et installation d'une chaudière et de 2 pompes à feu (2 lots). 168,543 fr. 77
- 27 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE REVIN (Ardennes). — Travaux divers (4 lots). 160,000 fr. »
- 27 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE. — Pont à tablier métallique de 50 mètres sur le Louet. 60,000 fr. »
- 27 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'EPERNAY (Marne). — Génie. — Travaux dans la place de 1891 à 1896.
- 27 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE L'AUBE. — Travaux d'art et baux d'entretien.
- 27 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES. — Port-de-Portvendres. — Appontement le long du quai Castellane. 9,000 fr. »
- 27 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE L'AVEYRON. — Entretien des ouvrages départementaux de la navigation du Lot pour 5 ans. 45,500 fr. »
- 27 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CHOLET (Maine-et-Loir). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de

- 1891 à 1896. 36,000 fr. »
- 27 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TOULON. — Entreprise, vidange, balayage et arrosage. — Années 1891, 1892, 1893.
- 27 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE DIJON (Côte-d'Or). — Construction d'une caserne de gendarmerie (7 lots). 313,076 fr. 02
- 28 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE COHINIAC (Côte-du-Nord). — Construction d'une école. 9,506 fr. 21
- 28 DÉCEMBRE —
MAIRIE DES NEYROLLES (Ain). — Amélioration de l'école des filles. 20,843 fr. 67
- 28 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE PATAY (Loiret). — Ecole de garçons avec classes enfantines (7 lots). 65,823 fr. 04
- 28 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'AUGY-SUR-AUBOIS (Cher). — Construction de voûtes à l'église. 5,100 fr. »
- 28 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE ROUVRAY (Côte-d'Or). — Amélioration de la rue du Champ-de-Foire. 5,000 fr. »
- 29 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU LOT. — Entretien des ouvrages dép. de la navigation du Lot de 1891 à 1893. 160,000 fr. »
- 29 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BOULOGNE (Seine). — Viabilité de la rue de Saint-Cloud. 29,391 fr. 50
- 29 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MILIANA (Algérie). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896.
- 30 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres). — Construction d'écoles (2 lots). 30,347 fr. 08
- 30 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA MEUSE. — Construction d'une école de filles à Gilles-de-Trèves (3 lots). 66,500 fr. »
- 30 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VERNEIGES (Creuse). — Construction d'une école avec mairie. 10,200 fr. »
- 30 DÉCEMBRE —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Aménagement de la station de Migné-les-Sourdines 9,835 fr. 36
- 3 JANVIER —
PREFECTURE DU LOIRET. — Exhaussement d'un pont et travaux métalliques sur les canaux d'Orléans et de Briare (2 lots). 195,600 fr. »
- 3 JANVIER —
PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES. — Chemin de fer de Prades à Cette. — Premier lot de tabliers métalliques et barrières roulantes. 18,500 fr. »
- 4 JANVIER —
MAIRIE DE JARNAGES (Creuse). — Construction d'une école double. 45,546 fr. 20
- 6 JANVIER —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Viabilité de rues (3 lots). 34,500 fr. »
- 6 JANVIER —
MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Entretien et réfection de pavages de 1891 à 1893 (4 lots). 120,000 fr. »
- 7 JANVIER —
SOUS-PREFECTURE DE CHAROLLES (Seine-et-Loire). — Reconstruction de l'église 46,200 fr. »
- 8 JANVIER —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFERIEURE. — Porte d'écluse métallique et porte-valet au port de Fécamp. 120,000 fr. »
- 8 JANVIER —
PREFECTURE DE LA SEINE INFERIEURE. — Port du Havre. Approfondissement de la partie sud du bassin de l'Eure. 460 fr. 500 »
- 8 JANVIER —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de rues (2 lots). 21,234 fr. 06
- 8 JANVIER —
MAIRIE DE VALENCIENNES (Nord). — Démantèlement de la place et construction d'un aqueduc (4 lots). 2,053,000 fr. »
- 9 JANVIER —
MAIRIE D'ANGOULEME (Charente). — Réparations au lycée (5 lots). 103,777 fr. 83
- 11 JANVIER —
MAIRIE DU PUY-MALSIGNAT (Creuse). — Construction d'une école et réparation au presbytère. 13,887 fr. 50
- 11 JANVIER —
PRESBYTERE DE SAINT-MAYNCE (Aveyron). — Réparations au presbytère. 1,940 fr. 23

9^e BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'ÀUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. G. L. à Nancy. — 1^o Nous regrettons de ne pouvoir nous charger de cette demande, mais il nous paraît préférable de vous adresser directement aux intéressés. — 2^o Non.

M. R. K. à Lens. — Le calorifère Gurney ne nous paraît pas apte à remplir les conditions exigées. — Pourquoi n'employez-vous pas les appareils à brûler les combustibles pulvérulents? — Voyez aux annonces les systèmes Marius Olivier, Albert Robin, d'Anthony.

M. A. à Montpellier. — Tous les ouvrages en saillie sont réglés par des arrêtés de voirie locaux. — L'autorisation est nécessaire et cette autorisation doit être délivrée par l'autorité compétente selon l'usage.

M. R. R. à Libourne. — 1^o La longueur horizontale ne doit entrer dans le calcul que pour la résistance opposée à l'écoulement du liquide par le frottement sur les parois de la conduite, c'est ce qu'on appelle la *perte de charge*. Dans le cas indiqué elle est négligeable. — 2^o Aspirante et foulante.

M. P. R. à Rouen. — Les renseignements fournis sont suffisants. — Le prix nous paraît élevé. — Cependant nous allons faire l'offre à deux personnes qui désirent un terrain dans le quartier.

M. P. L. à Paris. — Aucune série n'a de caractère légal. En cas de discussion l'expert commis doit apprécier les travaux selon sa conscience et il peut, suivant les circonstances, choisir la série qui lui paraît la meilleure ou appliquer des prix spéciaux.

M. E. D. à Paris. — Tout ce qui est compté comme branchement comprend coupure et soudure.

M. M. F. à Agen. — 1^o L'épreuve que vous nous envoyez ne nous semble pêcher que par excès de pose. Cependant pour vous répondre à coup sûr il faudrait voir le cliché. — 2^o Ce développement donne généralement d'excellents résultats, mais si vous ne faites pas d'instantanés vous auriez avantage à conserver l'usage du développement au fer.

M. J. P. à Lyon. — Vous faites erreur: le mot *console* a paru dans le troisième volume de l'*Encyclopédie* pages 437 et suivantes. Cet article contient plus de quarante dessins.

M. E. F. à Rouen. — Nos annonces immobilières sont absolument gratuites pour nos abonnés. — Mais nous désirons un dossier de renseignements très complets sur les immeubles proposés.

M. A. C. à Saint-Quentin. — Vous pouvez vous adresser de notre part à M. Fumerand, 60, rue Bayen à Paris. — Pour plus amples détails nous sommes toujours à votre disposition.

M. A. G. à Paris. — Les diplômes ont été distribués il y a environ six mois. Les exposants récompensés ont ensuite reçu une lettre d'avis les invitant à aller retirer leurs médailles aux bureaux de l'avenue de la Bourdonnais.

M. B. O. à Marseille. — Nous ne connaissons pas cet appareil et ne pouvons aucunement vous renseigner à ce sujet. — Indiquez-nous exactement le nom du constructeur et nous prendrons des informations.

M. F. B. à Reims. — Excusez le retard de votre réponse. — Il faut que vous adressiez une réclamation à la direction générale de l'Exposition, 16, avenue de la Bourdonnais.

M. T. M., à Paris. — Nous avons publié dans la *Construction moderne* une suite d'études sur les appareils à gaz. Vous y trouverez les renseignements que vous désirez sur la lampe Wenham.

M. V. L. L., à Saint-Brieuc. — Ne vous laissez pas prendre à ces offres invraisemblables. Ce bouquiniste n'offre aucune espèce de surface. Sa signature est une garantie absolument illusoire.

M. C. B., à Paris. — Notre conviction est que vous aurez toutes les peines du monde à obtenir satisfaction. — Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans la mesure du possible.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

24 15^e arrond. — Près le boulevard de Vaugirard. — **Maison de rapport.** — Se composant de 3 corps de bâtiment. — Revenu total 19,000 fr. — A vendre 275,000 fr.

22 16^e arrond. — Près de l'avenue du Bois de Boulogne. — Deux **Maisons de rapport.** — Angle de deux rues. — 1^o Maison rapportant 15,036 fr. — A vendre 250,000 fr. — 2^o Maison rapportant 18,680 fr. — A vendre 300,000 fr.

17 16^e arrond. — **Hôtel** avec atelier d'artiste : 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, etc. — Jardin. — Superficie totale 300 mq. — Angle de deux rues. — Belle construction. — Occasion exceptionnelle. — Prix 70,000 fr.

20 16^e arrond. — Très vaste et bel **hôtel** magnifiquement décoré. — **Maison de rapport** y attenant. — Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.

15 17^e arrond. — **Hôtel** très vaste avec atelier d'artiste, jardins, etc. — Prix 60,000 fr.

34 18^e arrond. — Près le boulevard Ornano, **Grand terrain** à louer à long bail ou à vendre : Convient pour ateliers, chantiers ou dépôt de matériaux.

19 18^e arrond. — **Terrain.** — Très bel emplacement pour bâtir. — Superficie 340 mq. — 40 m. de façade sur rue. — Prix 60,000 fr.

25 19^e arrond. — Quartier d'Amérique. — **Grand terrain**, 879 mq. — Angle de deux rues. — 38 mètres de façades. — Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. — A vendre en totalité ou par lots, 35 fr. le mq.

ENVIRONS DE PARIS

6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 12,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.

11 Deux **Maisons de campagne** genre **hôtel** à 20 minutes de Paris, louées l'une 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soule de 10,000 fr. espèces.

12 Plusieurs **terrains** et **immeubles** à vendre au Parc St-Maur à Chaville, Le Croissy, Ruëil ou Bougival.

26 Neuilly-St-James. — **Terrains** situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). — 8,600 mq. — A vendre par lots.

31 Colombes. — **Terrains** à vendre par lots, à 3 minutes de la gare. — De 15 à 25 fr. le mq. — Par vente forcée ou par promesse de vente. — Grandes facilités.

30 St-Mandé. — **Terrain** de 585 mq., près de l'avenue Daumesnil. — Excellente situation. — Prix à débattre.

DEPARTEMENTS

8 (Seine-et-Marne.) — Environs de Coulommiers. — **Maison** : salon, salle à manger, salle de billard, cinq chambres à coucher. — Grand jardin d'agrément et jardin fruitier en plein rapport, plus de 6,000 mètres de terrain. — Prix 20,000 fr.

9 (Basses-Pyrénées.) — Pau. — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de conciergerie, etc. — Prix 50,000 fr.

10 (Charente.) — Angoulême. — **Maison d'habitation** avec jardin, dans le plus beau quartier de la ville. — Angle de deux rues. — Prix 60,000 fr. — (Louée avec bail pouvant être renouvelé au gré de l'acheteur.)

13 Seine-Inférieure. — Environs de Rouen. — **Une importante briqueterie.** — Prix à débattre.

27 (Seine-Inférieure.) — Puy près de Dieppe. — Plusieurs **chalets** de 25,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. — Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. — Situation hors ligne. — **Terrains** en vue de la mer. — Superficie au gré de l'acheteur. — 20 fr. le mq.

21 (Algérie.) — Alger. — Trois **Maisons de rapport** situées au centre de la ville avec vue sur la mer. — Constructions neuves :
1^o maison rapportant 8,640 fr. prix 123,000 fr.
2^o — — 8,688 fr. — 124,000 »
3^o — — 8,988 fr. — 128,000 »

32 (Aube.) — Troyes. — **Maison d'habitation** dans le plus agréable quartier. — 27 chambres, vaste jardin d'agrément traversé par un large cours d'eau et ayant accès sur la plus belle promenade de la ville. — Superficie totale 4,120 mq. — Prix 85,000 fr.

DEMANDES :

18 Un **terrain** à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. — 600 à 700 mètres de superficie. — Exposition au soleil. — Dans l'ancien Passy ou Auteuil jusqu'à la rue de l'Assomption.

16 Des **maisons de rapport** à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12^e et 13^e arrondissements. — Prix environ 250,000 francs.

33 **Terrains** de 250 mq. environ, dans le quartier des Ternes.

28 Un **immeuble de rapport** dans les arrondissements du Centre de 350,000 fr., envir n. — Appartements de 1,000 à 3,000 fr.

29 **Maison de rapport.** — Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. — Appartements de 2,000 à 3,000 fr.

35 16^e arrond. — Entre Passy et l'Etoile, **Hôtel** avec quatre chambres à coucher, deux salons, salle à manger, etc., vastes communs ou terrains permettant de construire.

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE et DÉCORATION
 ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA maître mosaïste, breveté
 47, r. Cardinet, PARIS Vn° précédent

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIME
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS CÉRAME
 DE PARAY-LE MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
 DE PONT-SAINT-MAXENCE
CORBASSIERE & FILS
 DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
 ÉVITER LES CONTREFAÇONS
 EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
 MÉDAILLE D'OR ET
 MÉD. D'ARGENT
 16, rue de la Chapelle. — Paris.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
 DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
 124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES UNIS ET DESSINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION
GÉNIE SANITAIRE
 Établissement complet du tout à l'égout.
 ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

POÊLES & CALORIFÈRES
 A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
 DE PARIS, LONDRES ET BELFAST
BRÛLE NUIT ET JOUR

PAS DE POUSSIÈRE PAS D'ODEUR NI GAZ PAS DE SURCHAUFFAGE PAS DE DANGER
SAIN ET ÉCONOMIQUE SANS PAREIL POUR LE CHAUFFAGE DES ÉGLISES, ÉCOLES, SALLES, MAGASINS, ETC.

Jolis modèles en faïence pour Appartements et Hôtels.
CALORIFÈRES DE CAVE
 MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
SEULE MÉDAILLE D'OR PARIS 1889
 Renseignements et Prix-Courants sur demande.
MUSGRAVE ET C^o LIMITED
 Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

EDMOND COIGNET & C^{ie}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s S G D G
CARRELAGES

Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres

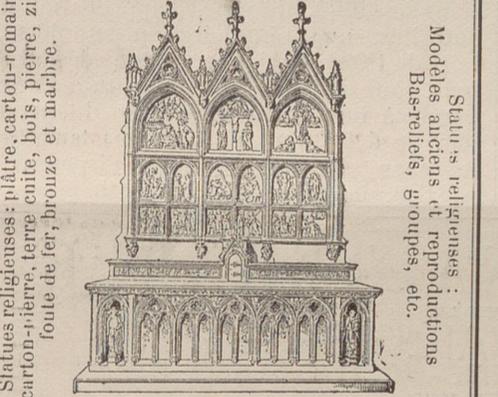
MOSAÏQUES COIGNET B^s S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES
 E. GUERET, 53, r. de Lancry, Paris.

ATELIERS FROC-ROBERT
H. POIRET S^r
 36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.



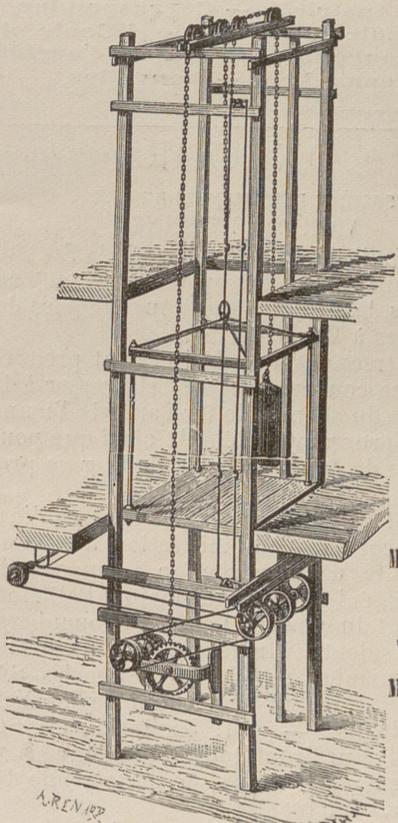
MOBILIER D'ÉGLISE
 AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESSIONNAUX
 BANCS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
 BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
 Exécution de tous travaux sur plans

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU Durcissement du Plâtre
 PAR LA
MARMOREÏNE
 Exposition Universelle Paris 1889
 Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.
 La Marmoreïne ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.
 A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.
 En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.
DERNIERS TRAVAUX FAITS :
 Restauration Arc du Carrousel ;
 3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
 3.500m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.
PRIX DANS PARIS (main-d'œuvre comprise)
 Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55
 Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 80
 Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40
31, Rue Bonaparte.

SAUTTER LEMONNIER & C^o
SAUTTER, HARLÉ ET C^{ie}, SUC^{rs}
 26, avenue de Suffren, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

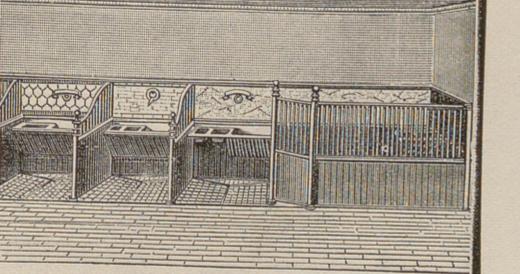


APPAREILS de LEVAGE
 à freins et régulateurs AUTOMATIQUES
TREUILS à bras
TREUILS à vapeur
GRUES
CHÈVRES
SONNETTES
 Monte-Charges avec APPAREILS de Sécurité
Monte-Plats
Tire-Sacs
MOTEURS à Vapeur

ALEXIS MENARD SUC^r DE CONSEIL
 Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER SERRURERIE D'ART
 ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
 Spécialités brevetées, systèmes Cairo et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
 SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
Appareils de levage de tous systèmes
 HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉGURIES
 PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
 — MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT
 SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXS
A ARMATURES FER FORGÉ
PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES
 ET
PANNEAUX FER SANS SONORITÉ
SOLIDITÉ GARANTIE
 Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **L'architecture américaine.** Le concours pour l'érection du monument au général Grant. — **Concours d'architecture.** Les habitations à bon marché. — **Conciliation.** — **Le Kursaal d'Anvers.** — **Les architectes à la retenue.** — **L'école Boule.** — **Château de St-Gaultier (Indre).** — **Consultations juridiques.** — **Exposition des sciences et des arts industriels.** — **Correspondance.** — **Banquet des anciens élèves de l'École des Beaux-Arts.** — **Concours.** — **Sociétés d'architectes.** — **École des Beaux-Arts.** — **Nouvelles.**

DESSINS. — **Frontispice.** — **Lettre ornée.**

Monument à la mémoire du général Grant. Façade, coupe, plan.

Kursaal d'Anvers. Vue extérieure, panneau du fond de la grande salle.

Consultations juridiques. 4 croquis.

Fermeture, système Royer. Vue perspective, détails.

PLANCHES HORS TEXTE. — Planches 3 : **L'école professionnelle du meuble (école Boule).**

Planche 24 : **Château de St-Gaultier (Indre).**

CONCOURS

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER
VARSOVIE-VIENNE

Le conseil d'administration de la Société du chemin de fer Varsovie-Vienne met au concours le projet d'une nouvelle gare de voyageurs à Varsovie.

Les personnes qui désireraient prendre part à ce concours devront s'adresser à la direction du chemin de fer Varsovie-Vienne pour le programme détaillé, ainsi que pour les plans de l'emplacement de la gare projetée.

Simultanément avec la présente publication, le conseil d'administration a nommé un comité de construction, composé de MM. l'ingénieur général-major Palitzine, président du conseil; Léopold Kronenberg, vice-président; l'ingénieur Etienne Zielinski, membre suppléant et Charles Sulikowski, directeur du chemin de fer Varsovie-Vienne. — MM. Zielinski et Sulikowski fourniront toutes les données et renseignements voulus sur la demande des personnes intéressées.

Les projets devront être remis au secrétaire-général du conseil d'administration contre une quittance, et présentés jusqu'à

midi du 8/20 mai 1891, au plus tard. Une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse de l'auteur et munie de la devise du projet devra y être annexée.

Les prix suivants seront adjugés aux auteurs des trois meilleurs projets, qui rempliraient les clauses et répondraient aux exigences, définies par le programme du concours; savoir :

1^{er} prix 3,000 roubles; 2^e prix 2,000 roubles; 3^e prix 1,000 roubles.

Les trois projets primés deviennent la propriété exclusive de la compagnie du chemin de fer Varsovie-Vienne.

Les autres projets avec les enveloppes cachetées seront délivrés aux auteurs contre la remise de la quittance le jour du paiement des prix.

Si le projet, qui obtiendrait le premier prix, remplissait entièrement les conditions techniques, et pouvait être, sans modifications sensibles, présenté à l'approbation des autorités, une rémunération supplémentaire de 1,000 roubles serait accordée à l'auteur, sous condition, toutefois, qu'il s'engagerait à introduire dans le susdit projet, dans le délai d'un mois au plus tard, tous les changements reconnus indispensables par l'administration du chemin de fer.

Outre les projets primés, les trois projets suivants répondant le mieux aux conditions du concours, en tant que leurs auteurs consentiraient à l'ouverture des enveloppes, obtiendront une prime de 500 roubles chacun, à titre de remboursement des frais d'exécution. Les susdits projets seront délivrés aux auteurs.

Le prix remporté, ainsi que le choix du projet à exécuter, ne confèrent pas à l'auteur le droit de diriger les travaux ni même d'y participer. Le conseil d'administration se réserve le droit exclusif de désigner la personne qui aura à diriger les travaux en question.

Le jury sera composé de neuf membres. Outre les membres du conseil d'administration délégués à cet effet, des spécialistes compétents seront appelés à faire partie dudit jury. Les noms de membres du jury seront publiés en temps donné.

La décision du jury sera publiée le 8/20 juillet 1891 au plus tard. Les prix décernés seront payés à Varsovie à la caisse centrale de la Société du chemin de fer Varsovie-Vienne, dans le délai d'un mois, à partir de la susdite publication.

BEAUTÉ

BADIGEON INALTÉRABLE

OBTENU AVEC LES

COULEURS CHEVAILLIER BREVETÉ S. G. D. G.

54, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 54

RÉSISTE A TOUTES LES INTEMPÉRIES ET LAVAGES
EST D'UN PRIX PEU SUPÉRIEUR AU BADIGEON A LA CHAUX ORDINAIRE
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS

SOLIDITÉ

FAIENCERIES DE CREIL & MONTEREAU

61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS

FAÏENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES
CUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEUBLES DE TOILETTE
PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.
CARREAUX POUR REVÈTEMENTS
Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

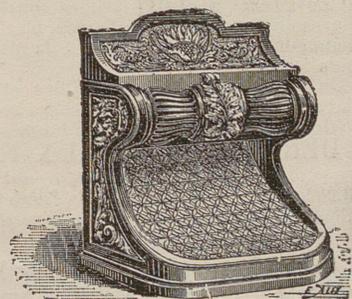
POÈLE RÉFLECTEUR PORTATIF AU GAZ
EN TERRE CUITE ÉMAILLÉE, AVEC ARCHE EN AMIANTE

DOULTON & C^{IE}
6, Rue Paradis. Paris.



COMBUSTION PARFAITE
RADIATION DIRECTE
SANS FUMÉE SANS ODEUR
PROPRETÉ ABSOLUE
PAS D'ENTRETIEN

Envoi de tarif sur demande



VERRES MOUSÉLINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

USINES DES MOSAIQUES D'ORANGE
(Vaucluse).

MARQUE J. B. SAUNIER

Tonnettes, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.

DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

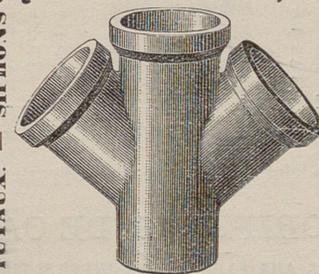
COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS
De **POUILLY-SUR-SAONE** (Côte-d'Or)

E. JACOB & C^{ie}

SIEGE SOCIAL :

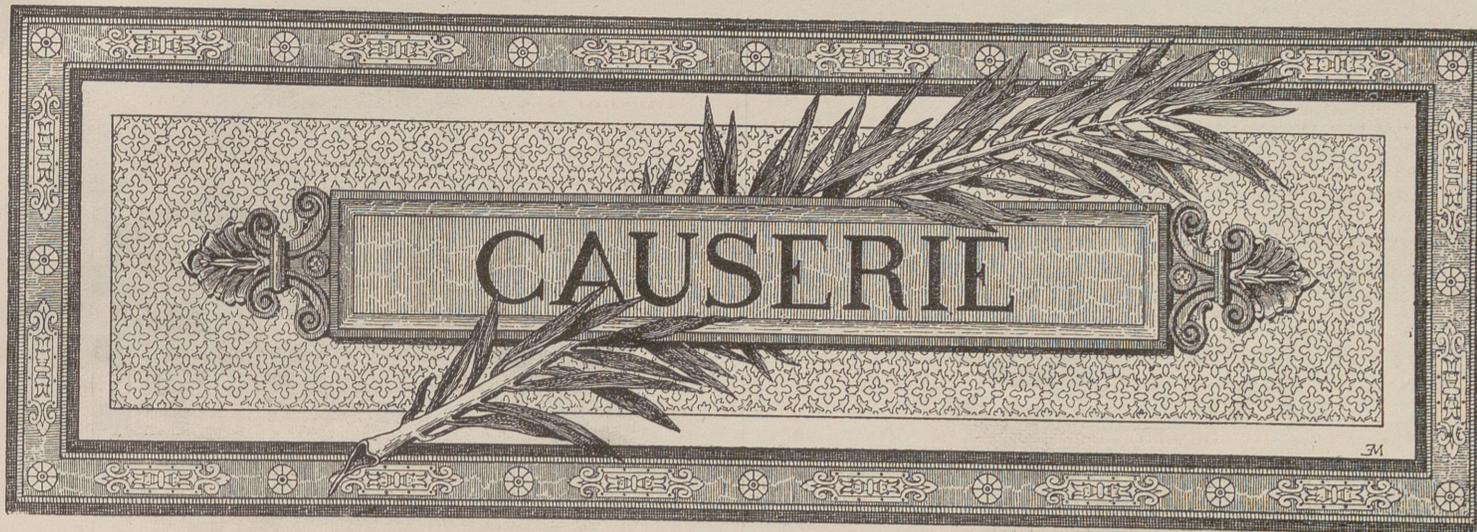
14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS

Exposition Universelle 1889 :
1 MÉD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE
TUYAUX. — SIPHONS



Expos. Hygiène, Toulon 1890 :
GRAND DIPLOME D'HONNEUR
ÉVIER. — CURETTES

PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX
DE LA VILLE DE PARIS
DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, ETC.



L'ARCHITECTURE AMÉRICAINE

Le concours pour l'érection d'un monument au général Grant à New-York.



Le désir de perpétuer le souvenir des services rendus au pays par le général Grant et, en même temps, de glorifier la victoire remportée par les forces de l'Union sur les « rebelles », a fait ouvrir un concours à New-York entre architectes américains. Et ce concours vient d'être jugé. Nos croquis donnent, d'après l'*American Architect*, la reproduction du projet « accepté », parmi un certain nombre d'autres, et dû à l'architecte américain, M. John H. Duncan.

En une notice descriptive jointe à la communication de ce projet, l'auteur explique son idée, disant qu'il a voulu, en même temps qu'un abri pour les restes mortels du grand citoyen, restes déposés en un sarcophage occupant le milieu d'une sorte de grotte funéraire — à l'instar du tombeau de Napoléon aux Invalides — il a voulu surmonter ce catafalque durable d'un dôme ou « hall » commémoratif, d'une sorte de temple à la Victoire.

Pour éviter, dans la silhouette extérieure de cet édifice, tout ce qui pourrait rappeler une forme « habitable », l'auteur a choisi celle d'une pyramide à gradins pour recouvrir, envelopper, sans s'y raccorder, sans même l'accuser — oh ! rationalistes ! voilez-vous la face — la coupole intérieure. Celle-ci ne reçoit guère qu'un jour affaibli, qu'un « second jour », au travers d'une galerie circulaire évidant la base du tambour. La ventilation de cette coupole est obtenue par une couronne de soupiraux percés dans la calotte, sous le portique circulaire qui la pourtourne extérieurement, et garnis de grillages ou *claustra* métalliques.

C'est bien ainsi qu'on comprenait autrefois, à l'École des Beaux-Arts de Paris, le « Panthéon » demandé par le programme scolaire. L'architecte américain n'a pas cru devoir sortir des formes classiques adoptées depuis la fondation de

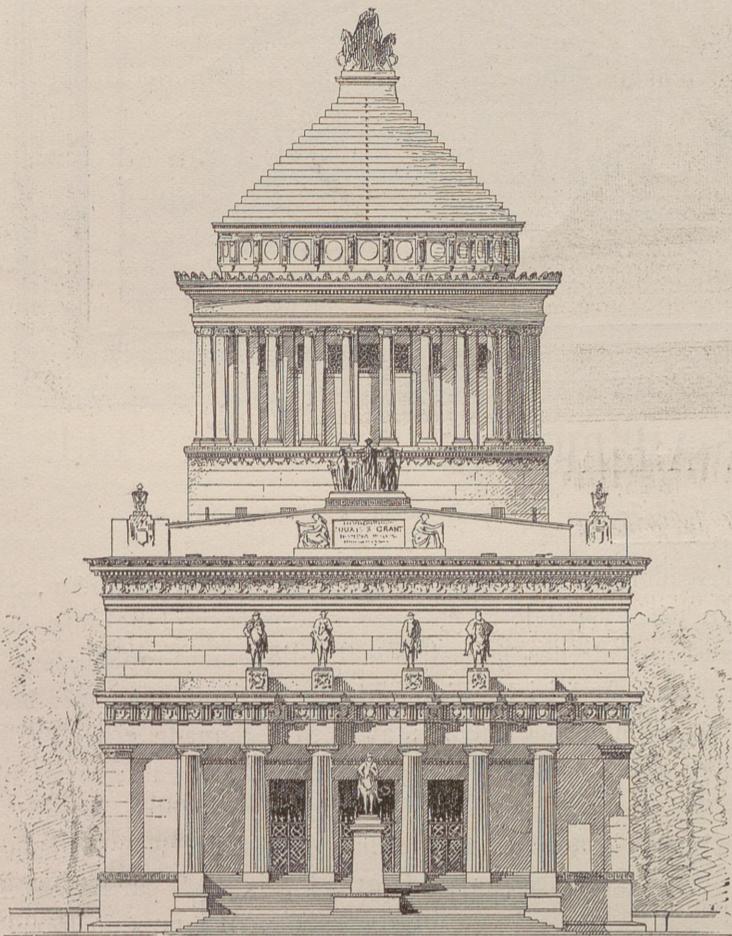
l'Académie d'architecture en France. Et son panthéon, avec un péristyle italo-grec, avec sa masse rectangulaire à la base, ses statues équestres méthodiquement rangées sur les ressauts fantaisistes d'un entablement qui gagnerait beaucoup à moins de licence; avec sa colonnade circulaire de style grec, entourant une pyramide à la romaine; avec surtout sa composition intérieure toute romaine dans l'ensemble et pseudo-grecque dans le détail : ce panthéon là rappelle bien les projets de grand prix jugés par l'Académie d'architecture à la fin du xviii^e siècle, au temps où Peyre le Jeune dictait les sévères préceptes du « goût » et de la rénovation antique aux jeunes architectes français.

Franchement, ce n'est ni dans ce projet de M. John H. Duncan, ni dans ceux de ses compétiteurs américains ou allemands américanisés, M. John Ord, M. J. A. Schweinfurth (!) ou M. G. W. Clinton, ce n'est point dans ces pastiches — empreints d'une raideur au moins naïve, beaucoup plus que du sentiment de l'antique — ce n'est point là qu'il faut chercher la note caractéristique de l'architecture américaine du Nord.

M. Schweinfurth a rêvé une sorte de panthéon fantastique comme ceux du Piranèse, à l'intérieur duquel notre Panthéon parisien aurait l'air d'un simple *ciborium*. M. John Ord a su empiler le porche de Saint-Sulpice de Paris sur celui de Saint-Vincent-de-Paul, et couronner le tout d'une coupole en forme de bombe terminée par un petit temple périptère — une vraie pièce montée, un entremet grandiose. — Enfin, plus modeste de beaucoup, et aussi beaucoup plus artiste que ses concurrents, M. Clinton a su ajuster, au-dessus d'une gentille imitation du temple de Vesta et d'un fort joli péristyle corinthien, une *adaptation* ajourée du monument de Lysicrates, une élégante lanterne; une collection de « pots-à-feu » de style Louis XIII amortit là un attique couronnant l'entablement de l'ordre périptère : le moderne mêlé à l'antique.

Mais il est, dans un autre ordre d'idées, des morceaux d'architecture américaine qui méritent, de notre part, examen attentif : Car il y a dans ces développements d'un art — sinon neuf, au moins rénové par l'indépendance et la hardiesse de tempérament des artistes transocéaniens — il y a là une origi-

Monument à la mémoire du général Grant,
à élever à New-York.



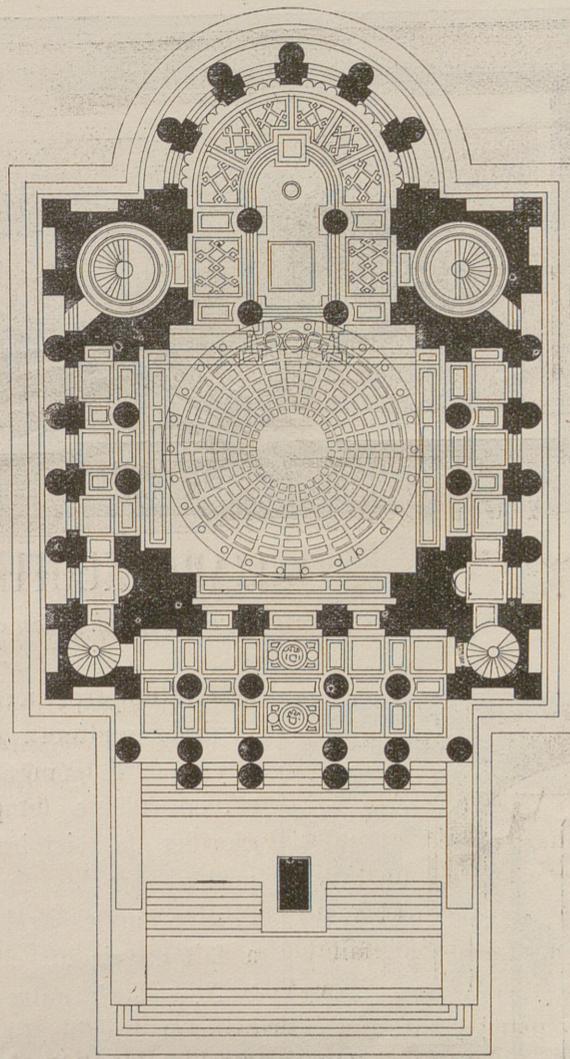
nalité indiscutable, un caractère spécial de force, de rudesse, une franchise, enfin, que le vieux monde artistique commence à ignorer. Il y a, dans la variété de style, dans le *mélange* même de certaines traditions adoptées là-bas sans plus de façons ni de préjugés, il y a quelque chose de nouveau, un mouvement curieux, utile — peut-être — à observer.

De ce langage, sans doute fort incorrect; de cet art sans précédents de terroir; de cette architecture bigarrée, sans ancêtres directs, et à travers cette incohérence de formes naïve et franche se dégage, pourtant, une grande fermeté, une *unité* de caractère: qualités provenant d'une *volonté* de composition très arrêtée, d'une *décision* négligeant tous liens historiques, toutes conventions d'écoles.

Les Américains savent bien ce qu'ils veulent. Et ils l'expriment, par des formes empruntées à droite et à gauche, aux divers styles de l'ancien monde, à la France, à l'Angleterre, à l'Italie ou aux Flandres, à l'Antiquité ou à la Renaissance, qu'importe? pourvu qu'au demeurant ils bâtissent, comme ils l'entendent, c'est-à-dire pour satisfaire, carrément et hardiment, à des besoins de confortable public ou particulier.

Peut-être même, arriveront-ils à tirer, de ce jargon énergique la langue architecturale, le *volapuck* de l'avenir: fusion « cristallisée » comme eût dit Balzac, de tout ce qui s'est fait de bon, sinon de beau, depuis les temps les plus reculés jusqu'à *leurs* jours.

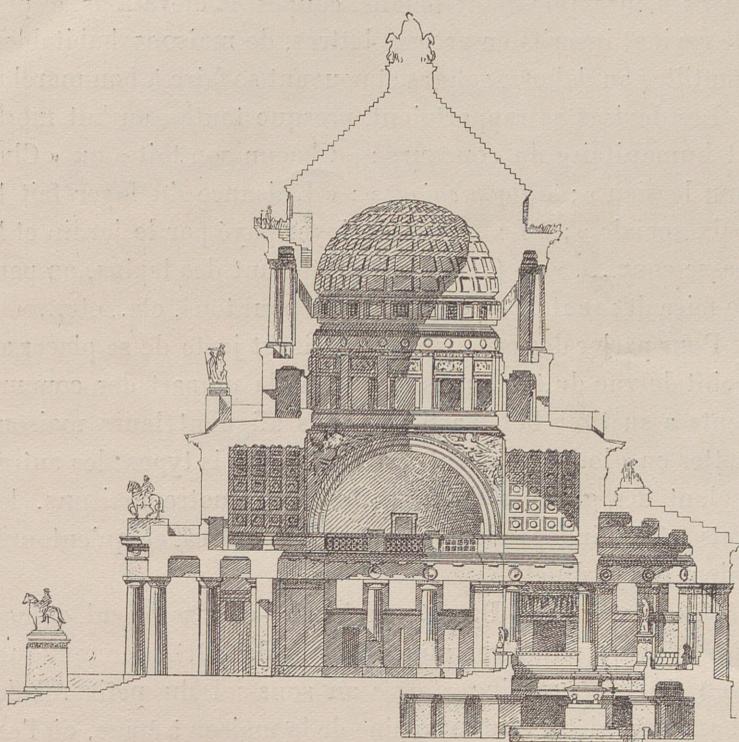
Les églises de l'Amérique du Nord ressemblent beaucoup aux nôtres, par la structure et les formes empruntées au



Moyen âge — Roman ou *xiii^e* siècle. — Le Roman surtout paraît, avec ses rudesses et sa simplicité, sa sobriété d'ornementation et de combinaisons architectoniques, répondre à cette humeur robuste, à ce dédain des mignardises qui caractérise l'Américain. A l'église américaine, presque toujours, se joignent l'*Ecole du Dimanche* et, quelquefois, les salles de conseil du chapitre, etc. C'est comme une petite abbaye, avec cloître et dépendances indispensables, logement de pasteur, etc. La nuance de caractère, entre l'édifice purement religieux et ces accessoires plus..... laïques, est toujours finement observée par l'architecte américain; et cela par des dispositions d'appareil, de proportions dans les baies, le comble, les portes d'entrée, etc. (1).

Dans les villes américaines, les grandes églises ressemblent — d'assez loin — à nos vieilles cathédrales, ou mieux aux modernes églises anglaises (la religion anglicane influant, naturellement, sur certaines dispositions de plan et d'élévation, sur le caractère même des édifices). Dans les campagnes, les églises ressembleraient plutôt, — le clocher ou la tour enlevée — à de simples maisons des steppes, chalets américains aux toits débordants, aux façades très basses,

(1) Des remarques très judicieuses sur l'architecture américaine (*Etats-Unis*) font le sujet d'un excellent article de l'*Encyclopédie de l'Architecture et de la Construction*, article dû à la plume de notre confrère M. Brincourt et qu'accompagne une série de dessins fort intéressants. C'est à la communication anticipée, qui nous a été accordée, dudit travail, autant qu'à la lecture de quelques publications techniques américaines qu'est dû notre jugement, peut-être téméraire, sur l'architecture d'un pays que nous n'avons point vu.
R.



s'abritant sous des combles très développés : c'est le *hall*, l'abri religieux, non un monument.

Les programmes modernes, tels que celui du *four crématoire*, ont fourni motifs aux architectes américains pour trouver des formes d'ensemble appropriées à la destination de genres d'édifices tout nouveaux.

C'est surtout dans l'architecture civile que le modernisme des programmes a pu exciter l'imagination et le génie de ces constructeurs hardis, de ces artistes au tempérament fait d'indépendance. La maison américaine, maison particulière de ville ou maison de campagne, offre beaucoup d'analogie avec la maison anglaise. Mais, parmi les édifices ouverts au public, il en est, comme les *athletics associations* (sortes de cercles hygiéniques, palais de la santé, gymnases sanitaires), les *Universités*, les hôpitaux, les palais des fêtes (casinos populaires) ou *alcazars*, les *hôtels* surtout, (véritables cités monumentales, meublées, et où se rassemble tout le luxe et le « confort » imaginables) il est de ces édifices dont rien en France, ni même en Angleterre, ne peut donner une idée — si ce n'est les concours du prix de Rome (architecture) à l'École des Beaux-Arts ; ces concours que beaucoup de gens taxent d'inutiles folies parce qu'ils sont l'exagération de ce qu'il nous faut.

Eh bien, les plans des hôpitaux, des hôtels, des *alcazars* ou casinos, des maisons de banque ou de commerce de New-York, de Baltimore, de Boston, de Savannah ou de Washington sont des *plans de grand prix* — tout au moins par l'importance de leur développement. Une incroyable richesse de décoration ; une recherche inouïe du bien-être et de l'hygiène ; une hardiesse de structure prodiguant les matériaux propres à défier les siècles, des enrochements de granit pour base ; puis parfois une douzaine d'étages superposés et dont les fenêtres s'encadrent en d'immenses arcades ; un couronnement aux saillies gigantesques, entablement florentin plus que quadruplé d'échelle ; des nus sévères faisant valoir la richesse bien ménagée des encadrements de baies ; des arcs

formidables comme des arches de ponts et qui donnent passage aux voitures ou aux piétons : telles sont les notes principales et caractéristiques que présente l'architecture des édifices publics aux Etats-Unis.

Cela n'empêche le Roman périgourdin ou vénitien, la Renaissance française ou flamande, le gothique anglais, l'antique, le « classique » grec ou romain d'être, tour à tour, — quelquefois même concurremment — mis à contribution pour nuancer, avec une aimable variété, l'ordonnance d'une façade dont l'ensemble pourtant reste *un* ; et cela par ce seul fait que le parti en est franc, sans recherches mesquines, sans architecture vaine, inutile à la cause : Tout cela mérite observation et réflexion.

R.

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Les Habitations à bon marché.

Vers la fin de juillet, présente année, la *Société des Habitations à bon marché* ouvrait, comme on sait, un concours ayant pour but, « l'étude de logements de différents types et de petites maisons salubres à un ou deux étages (rez-de-chaussée et premier étage), et contenant trois ou quatre pièces au plus avec cave et jardinet ; le tout d'une surface de cent mètres carrés, maisons isolées ou diversement groupées et destinées à être louées (avec ou sans promesse de vente) aux petits employés et aux ouvriers, soit mariés, soit célibataires, habitant les communes de Saint-Denis, Aubervilliers ou les environs. »

Voilà un excellent programme tracé en peu de mots. Pourquoi faut-il que, pour employer un terrain de 10,092 mètres, de forme trapézoïdale, et sis à Saint-Denis — peu importe — en un seul tenant, la Société ait ouvert le champ à un renouvellement d'essais déjà souventes fois tentés, et toujours ou à peu près restés infructueux ; et cela en divers endroits, à diverses époques.

La *cité* ouvrière, la ruche à *types* d'habitation a fait ses preuves, elles sont peu satisfaisantes.

Le bon locataire fuit les cités, agglomérations monotones d'immeubles semblables, deux à deux ou trois à trois. Ce n'est pas seulement la monotonie, mais encore l'absence de convenances qui éloigne l'ouvrier aisé ou le petit employé de ces alignements, de ces groupements de logis coulés dans deux ou trois moules.

Et puis, il n'y a plus aujourd'hui « d'ouvriers » ni de « bourgeois » : chacun veut vivre comme tout le monde, suivant ses moyens, mais sans avoir l'air de faire partie d'une caste spéciale, surtout d'une couche inférieure. Or, rien de plus formel que l'aspect d'une cité, pour indiquer à peu près le degré d'aisance ou plutôt de gêne, qui obligera un ménage à adopter le *type* 1, 2 ou 3.

Jusqu'à preuve du contraire, nous croirons que les excellentes et très nobles intentions des philanthropes organisateurs dudit concours auraient plus de chance d'être remplies par l'acquisition et la construction de terrains et de maisons diversement situées, diversement construites, peu à peu, sans parti-pris de *types*, et suivant les lieux, l'orientation, le voisinage, etc.

Si l'on objecte l'exemple de cités industrielles créées par les grands fabricants à l'usage des ouvriers de leurs usines, et avec facilité de paiements : nous demanderons à distinguer entre le cas où le fondateur se préoccupe de grouper, sous sa main, les ouvriers dont il a besoin — comme un tourneur, un sculpteur, un cordonnier même, disposent avec soin, avec symétrie, leurs outils si divers en des sortes de « nécessaires » — et celui où il s'agit, tout simplement, d'être utile à ses semblables sans, toutefois se ruiner.

L'industriel moderne nous semble, avec ses cités ouvrières, dans le cas où était le seigneur féodal qui, au Moyen-âge, offrait abri et protection, à l'ombre de ses murailles, aux artisans, aux ouvriers et paysans dont il ne pouvait se passer. Ceux-ci, par contre, comptaient sur le seigneur pour leur éviter la corvée désagréable du maniement des armes.

Le philanthrope, lui, ne cherche qu'à moraliser en provoquant, par divers moyens, l'amélioration physique de son semblable. Pour cela, ne lui faut-il pas tenir compte des tendances naturelles ou sociales de ceux auxquels il veut du bien ?

L'ouvrier veut, aujourd'hui, manger sa soupe, en famille, dans une salle à manger — suspension au plafond, — non plus dans la cuisine. Le petit « bourgeois » veut bien avoir sa maison de plaisance.

Tout bourgeois veut être grand seigneur.
Tout marquis veut avoir des pages.

L'ouvrier, l'employé, a horreur de tout ce qui ressemble à un *parcage* de prolétaires; et autant il prend goût, pendant les heures de club, aux péroraisons égalitaires, autant il se laisse aller, rentré chez lui, aux suggestions doucement vaniteuses de sa moitié — fille d'Ève, comme les autres — qui veut montrer à ses amis, à sa famille, un petit intérieur bourgeois.

Voilà, encore une fois, pourquoi le terrain de 10,092 mètres situé à Saint-Denis, et les plans de lotissement géométrique demandés aux concurrents et obtenus ces jours-ci; pourquoi les *types*, pourtant bien intéressants, pour la plupart, que chacun des concurrents présentait à l'Hôtel de Ville; pourquoi tous ces groupements symétriques, péniblement variés par l'ingéniosité d'un seul, ne nous disent rien qui vaille.

Ah! si la société adoptait, en principe, une vingtaine de ces types, pour être exécutés, un par ci, un par là, en divers morceaux de terrain achetés par elle, par ci, par là : rien de mieux. Qu'elle utilise même plusieurs parcelles du terrain de 10,092 mètres sis à Saint-Denis, pour montrer ce qu'on peut faire en cet ordre d'idées philanthropiques et pratiques : rien de mieux.

Mais aller couvrir d'une répétition, d'une génération spontanée de types adoptés, maisons sœurs et pavillons frères, tous issus du même père, à peu près : cela ne fera jamais qu'une *cité* . Et cela n'a point encore réussi en France. Nous ne sommes point en Amérique où l'on bâtit une ville sur plans, en quelques mois et clefs en mains — rues et maisons numérotées.

Est-ce à dire que l'exposition des *Maisons à bon marché* manquait d'intérêt : bien au contraire. Jamais nous n'avons vu tant de visiteurs se suivant et s'arrêtant, longuement, devant les curieux châssis ornés, chacun, d'une devise et contenant

plans d'ensemble et de détails, coupes et élévations, et prix de revient inscrits en grosses lettres, de maisons habitables, gentilles au dehors, solides et pouvant se faire à bon marché.

Les devises se rapportaient, presque toutes, au but moral et humanitaire du concours : « Chacun son toit » ou « Chacun le sien » ; « *Sum cuique* » ; « L'aisance du foyer fait la paix sociale » ; « La moitié du loyer payé par le jardin et la basse-cour.... » — C'est vrai! en élevant des lapins, on peut se faire des rentes. — « Le bonheur pour tous, etc., etc... »

Pour parler des projets exposés, il est juste de se placer au point de vue du terrain donné, dont la plupart des concurrents a su tirer bon parti : les uns alignant leurs maisonnettes en « longères », suivant deux ou trois types ; les autres isolant des groupes de deux, trois ou quatre maisons, les îlots aérés, indépendants les uns des autres, et qu'entoureraient des jardinets.

18 « *Patria* ». — Deux types (rez-de-chaussée seul, et maison à étage), murs trop minces, mais plans très économiques bien étudiés ; cuisine *risquée* au sous-sol du petit rez-de-chaussée ; mieux vaut la cuisine de la maison à étage, où l'escalier trouve sa place : ce qui évite une entrée toujours trop étroite et une perte de surface en circulation.

21. « *Chacun son toit* ». — Dessins inhabiles, mais habitude sensible de la pratique, chambres trop petites.

22. « *Le bonheur pour tous* ». — Ilots de maisons à *cinq étages* (!) et groupes de rez-de-chaussée bien disposés.

23. « *La ruche* ». — Plan d'ensemble aéré ; bons groupes de quatre petites maisons à étage ; murs suffisamment épais, simplement égayés, à l'extérieur, par le développement de jolis volets ajourés ; très économique ; linteaux à plate-bande en briques, susceptibles de déformation : Le fer à T trouverait ici un emploi raisonnable.

24. « *Anti-luxe* ». — Groupes de quatre maisonnettes bien aérées ; simplicité ; solidité.

25. « *Sinceritas* ». — Très gentils petits plans à un étage, cuisine et salle en bas, chambre et chambrette en haut ; trois types bien variés ; jolies élévations, spirituellement coquettes (briques et pierre) ; charmants dessins, En un mot : *c'est très bien*.

26. « *Amen* ». — Villas trop fantaisistes pour être économiquement réalisées.

28. « *Cram* ». — Ruches à étages superposés ou petites maisons adossées (sorte d'armoires difficiles à ventiler).

30. « *Pas de courettes !* ». — Pensée judicieuse ; jolis petits plans ; escalier dans la cuisine ; les w.-cl. en appentis ouverts sur le porche d'entrée (!) : seul reproche à faire à ces projets des plus intéressants, dont l'effet d'ensemble très pittoresque et les façades particulières pleines de gaieté sont obtenus, sans frais, avec une adresse des plus ingénieuses. C'est gai, remuant, aéré, varié au possible. Réserve à faire sur les toits en zinc, et les enduits, trop souvent renouvelables.

« *Spes* ». — Bâtiments alignés en longueur ; maisonnettes à rez-de-chaussée et mansardes à lucarnes ; bonnes dimensions de pièces ; bons murs en meulière ; linteaux en fer ; caractère de bonhomie ; très réalisable ; mais entrées et cage d'escalier trop étroits (0,85).

« *Hygiène* ». — Portes étroites, couloir d'entrée aussi

(1^m10); pièces de 3^m00 × 3^m70; à l'extérieur trop de taille et d'appareil.

« *Hic* ». — Plan carré de maisonnette, assez pratique; et maisons à étages superposés.

« *Vouloir c'est pouvoir* ». — Bâtiment à quatre étages. large escalier à la française; salles à manger accompagnées de cabinets-cuisine (ce que femme veut, l'architecte doit le vouloir); chambres à alcôve (peu hygiénique). Type de petites maisons adossées, cuisine en appentis, entrée à part et cage trop étroites pour les escaliers de ces armoires.

« L'aisance du foyer, etc. » — plans excellents, construction solide, murs épais (0^m50), façades guillerettes, aspect rustique, énergiquement rendu par des teintes enflammées de meulières: c'est adroitement installé, économiquement étudié. Les baies seules sont encadrées de briques. Projet très remarquable. Les escaliers demanderaient un meilleur éclairage.

« *Cuique suum* ». — Murs de 0^m35 en briques; bons plans, gentille façades, très tranquilles; projet indiquant, de la part de l'auteur, une pratique assez rare de ces constructions modestes. Mais au plan d'ensemble, les façades des groupes de maisonnettes s'entrecroisent de trop près.

« *Le loyer payé à moitié...* etc. » — Trop d'alcôves; mais très poussé comme étude pour l'exécution; caves voûtées, murs 0^m35; plans trop rendus, on a peine à s'y reconnaître. Cuisine en appentis près d'un hangar extérieur (très commode); escaliers extérieurs, pour locataires de l'étage (assez pratique au point de vue de l'indépendance).

« *Confiance* ». — Bon plan de lotissement, maisons alternées, se chevauchant des deux côtés d'une rue, de façon que la façade de l'une regarde un jardin entre deux façades de maisons du côté opposé.

« *Home* ». — Jolis plans de maisonnettes à cellier et cuisine sous appentis; murs en briques, enduits en plâtre (0^m35 et 0^m22) trop minces et d'un entretien coûteux; sauf cette réserve, c'est très gentil et point banal du tout.

Il y avait encore, dans le nombre des projets de cités économiques, des idées originales et pratiques à la fois dont semblaient se délecter quantité de petits bourgeois et de propriétaires venus pour voir les *maisons à bon marché*. Si la Société se bornait au choix de deux ou trois types pour l'exécution de son projet de cité, il en resterait dont on pourrait certainement tirer un parti agréable aux amateurs de villégiature non ruineuse ou du « *petit chez-soi* » urbain.

A.

CONCILIATION

Nous avons récemment cité le nom de M. Pierre Dhure, l'aimable collaborateur du *Figaro* où il a su, par de spirituels articles, intéresser le public aux choses de l'architecture. Nous recevons de lui la réponse que voici; la prose de Pierre Dhure connaît depuis longtemps l'adresse de la *Construction moderne* :

CHER MONSIEUR,

La *Construction moderne* a engagé avec sa verve, son libéralisme, son entrain, sa vaillance habituels, la campagne

qu'on DEVAIT mener dans l'incident Coquart. Puisque vous avez bien voulu me citer, vous avez dû voir que je ne partageais pas la sage réserve du prudent et aphone *Nemo*, d'après qui, il faut dire, après avoir reçu une paire de claques, comme Dailly dans *le Prix Montyon* :

— Pardon, Monsieur, mais à qui ai-je l'honneur de parler?

Sans être accusé de couardise, je puis donc désapprouver absolument l'esprit de l'article de M. Rivoalen. Voilà les questions d'écoles et de sympathies personnelles qui entrent en scène. Triste et pas adroit! On avait trouvé un terrain de conciliation (1) : la défense des intérêts professionnels et la revendication des droits de l'artiste; mais patatras, le terrain s'enfoncé et la révocation de l'architecte de l'École des Beaux-Arts paraît inique, parce qu'il est *membre de l'Institut et classique!* S'il était diocésain et gothique? Oh alors... Eh, eh!... dame, vous savez!... Ce serait à examiner (2).

Que le diable soit des petites églises et même des grandes (3)! — Et puis vraiment qui veut trop prouver ne prouve rien.

Le gouvernement — selon moi — n'a pas le droit de mettre à la porte, comme un larbin, un artiste de valeur, mais il faut bien qu'il fasse des observations, s'il le juge convenable. En foudroyant M. Proust, parce qu'il ose ne pas se mettre le nez dans la poussière devant les.... Comment dirai-je?... les distractions de MM. André et Ginain, franchement, on force un peu la note. Pourquoi ne pas arborer les chapeaux de tous les architectes de l'État en haut de perches plus ou moins décoratives, et ne pas obliger les passants à saluer, sous peine de mort? Avec musique de Rossini et mise en scène pittoresque, le spectacle serait peut-être amusant.

M. Proust trouve la composition de M. Lenepveu « peintre d'histoire et membre de l'Institut », d'une médiocrité lamentable. Cette platitude, qui a coûté 200,000 francs et plus, n'est peut-être pas un chef d'œuvre après tout, et ce député grincheux a bien le droit d'émettre une opinion (4), quelque irrévérencieuse qu'elle soit pour les élucubrations d'un « peintre d'histoire, membre de l'Institut ». Avec ça qu'on se gêne dans le camp de saint Bouguereau, pour éreinter l'art et les artistes pour lesquels l'ancien ministre, qui a décoré Manet, professe une certaine admiration.

Voyons, de bonne foi, tous les monuments construits depuis vingt, trente, quarante ans par les architectes officiels sont-ils inattaquables et peuvent-ils servir de modèles aux générations futures? Diocésains et Romains ont commis pas

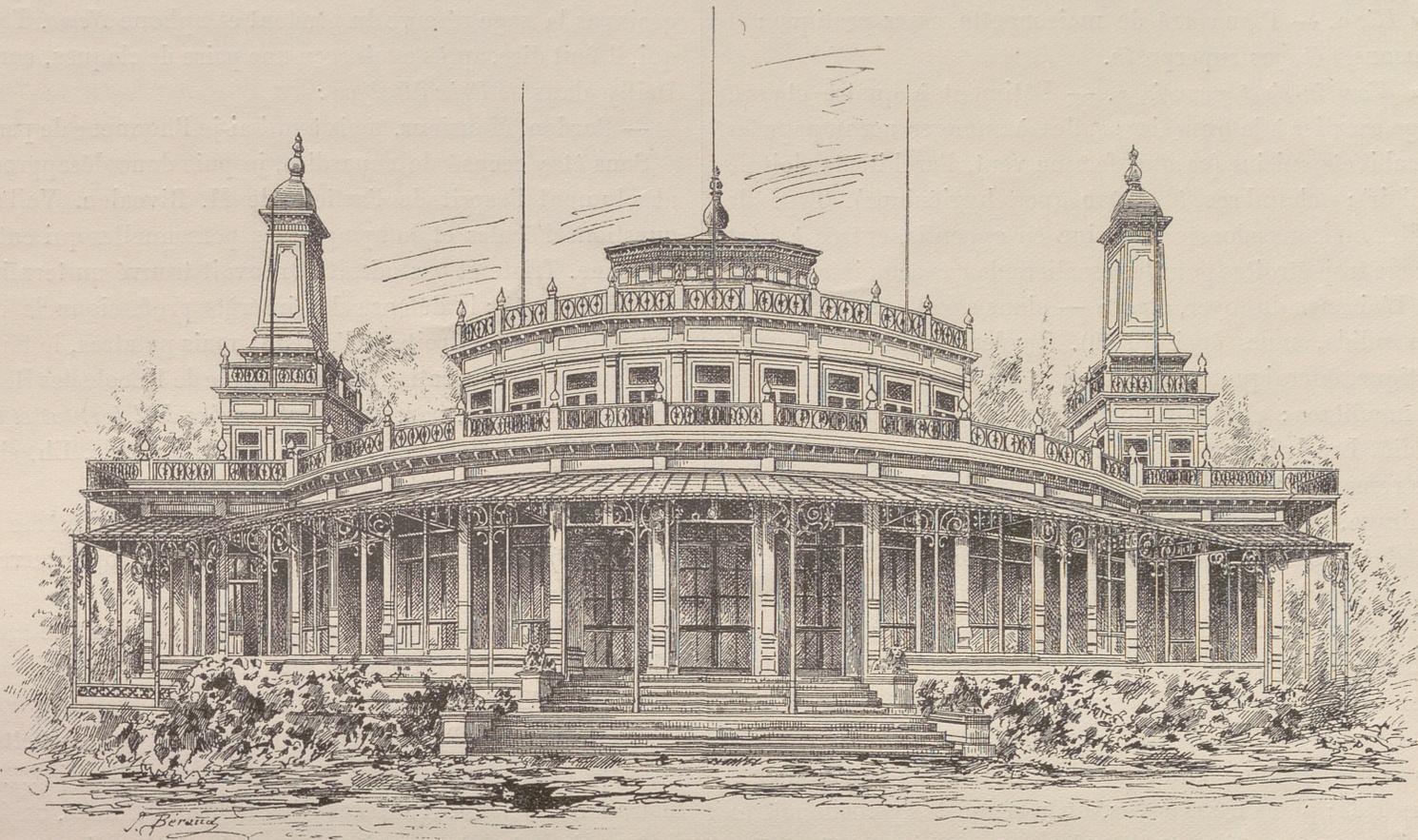
(1) « Cette décoration est un soufflet donné à la vérité, à notre patriotisme!.... Nous verrons encore des actes de vandalisme.... le château de Pau n'est pas le dernier qui sera massacré par la direction des Bâtiments Civils, Versailles est en train de l'être à l'heure qu'il est etc., etc. » Suivant M. Pierre Dhure c'est en ces termes qu'on déblayerait, du côté « Historiques », le « terrain de conciliation ». Eh bien, voyez ce que c'est : je l'avais compris tout autrement. Allons! Il ne s'agissait que de s'entendre.

(2) M. Corroyer, je pense, était bel et bien un « gothique », un « diocésain », comme vous voudrez; et pourtant lors de sa disgrâce, nous n'avons point ici gardé « de Conrad le silence prudent », si cher à *Nemo*. (V. sa petite *Némésis* en prose)

(3) Surtout de l'église en mosaïque, qui avait paru si *gothique* à M. le président des Monuments Historiques, n'est-ce pas?

(4) Assurément; mais il n'a point été question de talent ni de pontificat quelconque; il n'est, encore une fois, question que de l'accusation de haute trahison portée contre deux honnêtes citoyens, un architecte et un peintre; il n'est question que du *gothique* furieusement reproché à un « pourtrait » d'église romane par le président... que vous savez bien.

Kursaal d'Anvers : vue extérieure. — Architecte : M. de Somme.



mal de gaffes (1), et je ne vois pas en quoi ces derniers sont supérieurs aux premiers.

M. Rivoalen trouverait très follichonne l'idée de confier la restauration de Versailles et de Trianon à des élèves de M. de Baudot. Eh bien, je crois que le Grand prix, fraîchement débarqué de la villa Médicis, qui s'offrirait la reconstruction d'une église gothique, préparerait une jolie pinte de bon sang aux archéologues. Jamais on n'aurait tant ri (2).

Pardonnez cette longue lettre (3) et croyez, cher Monsieur, à mes sentiments bien distingués.

Pierre DHURE.

LE KURSAAL D'ANVERS

Le nouveau Kursaal d'Anvers est situé dans le quartier de la Tête-de-Flandre. Il est dû à un de nos plus habiles confrères belges, M. J. de Somme. L'emplacement a 9,800 mètres de superficie. La grande salle peut contenir quatre cents personnes. Elle est surmontée de deux rotondes superposées qui servent de promenoirs. La rotonde inférieure possède une salle de billards. Elle est flanquée de deux tours élégantes dans lesquelles on a installé des salons de lecture.

L'établissement est établi sur la rive de l'Escaut, et une estacade s'avance sur le fleuve.

(1) Je n'ai jamais dit le contraire.

(2) Je ne demande qu'à rire de l'aventure.

(3) Moralité : Parfait accord; *Concilions*; ne massacrons plus ni architectes, ni monuments.

— Messieurs les « Historiques », à vous l'honneur.

E. R.

LES ARCHITECTES A LA RETENUE

Il faut avouer que la note quasi-officielle, parue le 4 décembre dans le journal le *Temps*, à la suite de la visite du bureau de la Société centrale des architectes à M. Yves Guyot, au sujet de l'affaire Coquart, est énormément instructive (1).

Dans cette note il est dit qu'on ne peut assimiler les droits des ingénieurs à ceux des architectes, les ingénieurs étant *propriétaires* de leur grade, par suite de la *retenue* opérée sur leur traitement, tandis que les architectes touchent intégralement leurs honoraires.

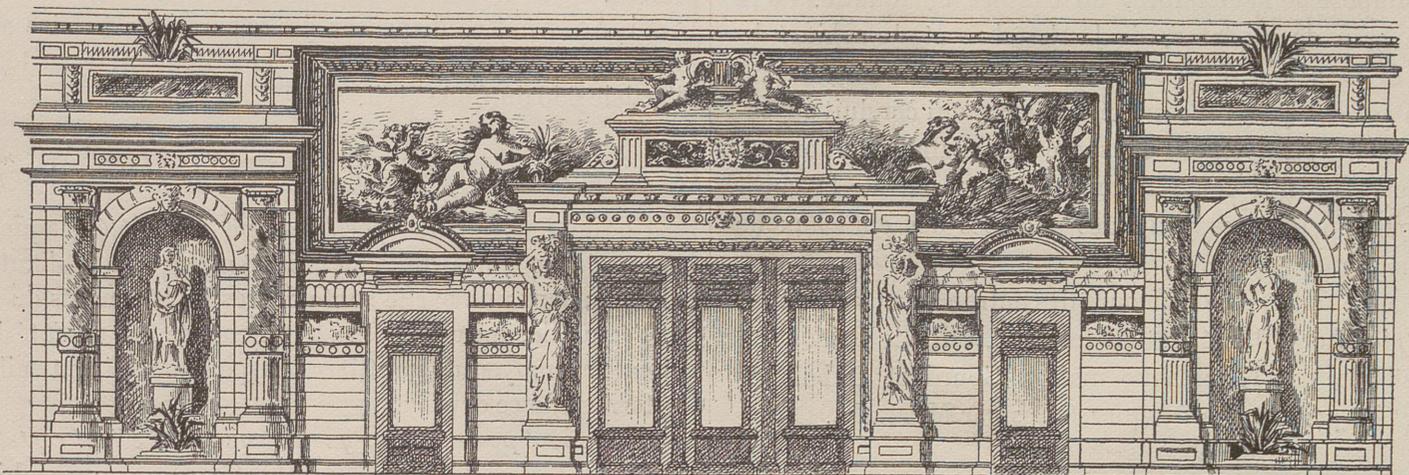
Ce raisonnement est monumental d'évidence, et le « vieux petit employé » du ministère des travaux publics, qui a rédigé cette note, a dû se frotter vigoureusement les... mains sur son rond de cuir en relisant avec satisfaction les épreuves de son factum.

Ah, ah! a-t-il dû s'écrier, voyez-vous ces architectes qui se permettent de protester ou tout au moins de réclamer! Attendez, je vais leur river leur clou. Et... il a frappé un grand coup. Entre nous il a frappé à côté.

En effet, raisonnons un peu. Cette retenue sur les appointements est en somme un peu humiliante pour ceux auxquels on l'applique, car l'administration semble les considérer incapables de rien mettre de côté, en les forçant à économiser quand même. Ce procédé est d'ailleurs fort coûteux pour le pays; et le ministre des finances sait ce que coûte la caisse des retraites, une grosse caisse sur laquelle on frappe de plus en plus, au risque de la crever.

(1) Cette note est signalée à la fin de l'article intitulé : *La garantie contre les révocations d'architectes*, parue dans le dernier numéro de ce journal (N° 9).

Kursaal d'Anvers : panneau du fond de la grande salle.



Mais on savait tout cela ; ce que l'on ignorait certainement, c'est que la *retenue rendait propriétaire d'un grade!* Cela rend rêveur ! Et puis, apercevez-vous maintenant les conséquences de cette révélation ? Que d'erreurs dévoilées ! Que d'illusions perdues ! Ainsi, par exemple, des gens naïfs ont cru pendant des années qu'il était peut-être nécessaire, pour posséder le grade d'architecte, d'exiger un diplôme. Un ministre, un directeur des Beaux-Arts, une société centrale et des sociétés provinciales d'architectes ont réuni leurs efforts dans le même sens. Une commission officielle d'étude du diplôme a été organisée, a fonctionné, a statué, etc. ; sans se douter, pauvres innocents, que c'était une commission d'étude de la *retenue* qu'il eût fallu créer.

Mais qui diable pouvait s'en douter ? Architectes, mes amis, tenez-vous maintenant pour avertis, et sachez, si vous voulez vous appeler par votre nom, vous soumettre à la retenue.

Vous avez étudié ferme ; vous êtes primé, décoré, membre de l'Institut, tout cela n'est rien si vous n'avez pas la retenue ; car vous n'êtes que *locataire* de votre grade et sujet dès lors à recevoir un congé brutal des gérants des bâtiments civils ou autres. Si vous êtes *en retard* pour payer votre terme, on vous flanquera à la porte, même pas par huissier.

C'est égal, tout cela serait drôle si ce n'était triste et... bête.

Prenons-en notre parti, camarades ; demandons, réclamons, exigeons cette retenue sans laquelle nous ne sommes rien, et, semblables à nos confrères les invalides, estropiés comme eux, nous irons faire queue comme un seul homme au guichet de la caisse des retraites.

UN ARCHITECTE, *pas encore retraité.*

L'ÉCOLE BOULE

PLANCHES 3 ET 4.

Le projet de construction de l'École professionnelle du meuble (école Boule) que nous publions aujourd'hui, est dû à M. Léopold Decron, architecte, qui a été classé premier par le jury et chargé de l'exécution au concours public ouvert à cet effet.

Le passage suivant, que nous extrayons du rapport présenté par l'honorable M. Guadet sur les opérations du jury, donnera une idée générale de la conception de ce projet.

« Dans celui de M. Decron en particulier, on a constaté à

« un degré supérieur la simplicité des dispositions, la clarté,
« la surveillance facile, la place heureusement assignée aux
« services les plus importants ; des bâtiments bien éclairés,
« bien ventilés ; des largeurs suffisantes, sans exagération,
« des orientations favorables, avec un grand espace aéré
« nécessaire dans toute école. Si ces conditions n'ont pu être
« obtenues qu'en plaçant le réfectoire au sous-sol, le jury a
« constaté que ce n'était pas là un très grave inconvénient
« pour une école qui n'est pas un externat. »

Le terrain mis à la disposition des concurrents, d'une superficie de 4,822^m72, est situé rue de Reuilly n° 57. La surface couverte occupée par ces constructions est de 2,288^m37 et la surface occupée par les ateliers et services divers répartis entre les étages et sous-sols donnent une surface totale occupée de 8,674^m53.

CHATEAU DE ST-GAULTIER (INDRE)

PLANCHE 24.

Le château de Saint-Gaultier, que vient de construire pour son habitation privée M. Alfred Trolliet, architecte à Paris, se trouve situé à Saint-Gaultier, département de l'Indre.

Il est construit sur un coteau dominant cette jolie vallée de la Creuse, si pleine de souvenirs de l'architecture du moyen âge ; et, par sa position pittoresque, ainsi que par sa silhouette mouvementée, il prend place parmi les plus jolis castels du pays.

Comme l'indiquent les plans, le château comporte un rez-de-chaussée et deux étages.

Le vestibule d'entrée se trouve à droite en arrivant, il a au fond un bureau et à gauche, dans la grosse tour, l'escalier d'honneur dont les admirables peintures murales ont été exécutées par M. Ferdinand Marks, artiste de talent.

Un couloir de dégagement va du vestibule à la cuisine (précédée d'un porche), à l'arrière cuisine, la lingerie, le service des caves, etc.

Le grand escalier aboutit au premier étage à la galerie, ayant à droite le grand et le petit salon ; à gauche, la salle à manger dont les peintures à fresques sont également dues au

pinceau de M. Marks, sont d'un joli effet; puis l'appartement privé composé de la chambre, du cabinet de toilette, de la salle de bain de madame, de la chambre et du cabinet de toilette de monsieur.

De la galerie, part un escalier de pierre qui conduit au second étage, exclusivement consacré aux chambres à donner.

Les terrasses, qui couvrent une certaine partie de la construction, rappellent les anciennes défenses des châteaux de cette époque.

Tout a été fait avec le concours des entrepreneurs du pays, sauf la plomberie, l'installation des eaux, salle de bain, qui a été installée par l'excellente maison Gourd et Dubois de Paris; et les peintures à fresques, faites par M. Marks.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Voie publique. — Jours. — Accès.

Un de mes clients possède en banlieue un terrain situé en bordure d'une place.

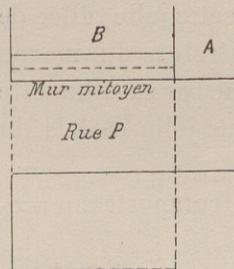
A-t-il le droit de prendre jour sur la place? Il s'attend à une opposition assez vive de la part de la commune (qui ne comprend pas toujours ses propres intérêts).

Réponse. — Si la place est classée comme place publique, notre correspondant peut prendre accès et vue sur cette place malgré la commune; il faut une autorisation, néanmoins, pour faire les travaux, comme il faut une autorisation, en général, pour tous travaux exécutés dans un mur de face joignant la voie publique.

Contiguïté.

Un de mes clients a acheté il y a quelques années une maison B située actuellement sur deux rues S et P.

Avant le percement de la rue P (il y a déjà de nombreuses années), son voisin A... était propriétaire d'un bâtiment construit à l'emplacement de cette rue et indiqué par un pointillé. L'expropriation a conservé à ce voisin la mitoyenneté du mur donnant sur la rue P, qu'il utilise en louant pour vitrine à un magasin de la rue; bien entendu B...



n'a aucune ouverture sur la rue P. Ce dernier a-t-il le droit d'achat de cette mitoyenneté?

Dans tous les cas, des têtes de cheminées appartenant à A... existent sur ce mur et sont dans un état de vétusté tel qu'une réparation urgente s'impose. Cette réparation doit-elle être faite à

frais communs, et quelle est la marche à suivre pour l'y contraindre?

Réponse. — Si le mur est resté mitoyen, les réparations à faire audit mur doivent être faites à frais communs, conformément à l'article 655 du Code civil. Le client de notre correspondant ne peut exproprier A... de son droit de mitoyenneté sur le mur.

Si les souches de cheminées en mauvais état sont restées la propriété de A... seul, ces souches doivent être réparées par A... à moins que ce dernier ne préfère les faire démolir. L'ex-

pertise est nécessaire en cas de contestation, par la voie du référé.

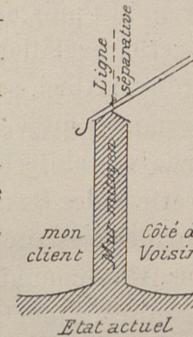
Si A... veut se dispenser des réparations à faire au mur mitoyen, il doit en abandonner la mitoyenneté au terme de l'article 656 du Code civil.

Egout. — Servitude. — Exhaussement. — Frais de voyage.

Un de mes clients possède une propriété, laquelle est entourée de murs qui sont mitoyens jusqu'à la hauteur de clôture; dans une partie sont adossés les bâtiments du voisin, et l'égout des toitures de ces bâtiments se fait du côté de mon client, au moyen de gouttières suspendues faisant saillie sur le terrain de ce dernier.

Mon client peut-il exiger que ces gouttières soient rentrées à la limite séparative des propriétés. Il est bon que vous sachiez que les titres possédés par mon client ne parlent aucunement du droit de saillie qu'il devra tolérer pour ces gouttières, et d'un autre côté qu'il doit y avoir fort longtemps que ces gouttières existent dans l'état présent.

Dans le cas, qui peut se présenter, où mon client ferait surélever le mur mitoyen, au droit desdites gouttières (si toutefois il doit les laisser en état), à qui incombent les frais d'établissement d'un chéneau recevant les eaux des toitures actuelles? chéneau placé sur le terrain du voisin et remplaçant les gouttières. 2° Comment se fixent les 2 myriamètres dont il est question dans le tarif des expertises pour la distance à compter?



Doit-on additionner la distance aller et retour, ou bien est-ce la distance seule qui sert de base?

Réponse. — 1° Si le voisin n'a pas par titre une servitude d'égout sur la propriété du client de notre correspondant, et si le voisin ne peut invoquer non plus la prescription trentenaire, la gouttière doit disparaître, et le voisin doit établir un écoulement d'eau de son côté, de telle sorte que la faculté d'exhaussement, inscrite dans l'article 658 du Code civil, ne soit nullement entravée.

2° Pour les frais de voyage on doit compter les myriamètres parcourus, c'est-à-dire additionner la distance aller et retour. (Chambéry, 24 novembre 1883, Nancy 4 décembre 1879.)

Servitude. — Aggravation. — Réparations.

Un propriétaire R... divise sa propriété, consistant en maison d'habitation, entre ses trois enfants; la part de chacun est marquée par les n^{os} 1, 2, 3, avec le puits commun entre les trois; voyez le croquis ci-contre.

M... achète le n^o 1 formant un lot, il en loue la plus grande partie et se réserve la petite partie pour agrandir sa cuisine, et se faire une sortie sur sa nouvelle cour pour aller au puits et au jardin.

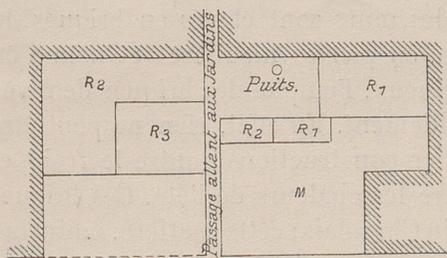
Il est dit sur l'acte de vente que le puits sera entretenu à frais communs entre les trois communistes et que le curage et la reconstruction du puits seront payés par tiers.

Ce puits est en reconstruction. On demande :

1° Si M... en faisant sa cuisine dans la petite partie du premier lot qu'il s'est réservée, a droit au puisage? Car cette partie servait autrefois de chais à R..., et aujourd'hui M... fait bénéficier toute sa maison de ce droit de puisage.

2° Si M... a droit au puisage, la dépense doit-elle être répartie par tiers ou par quart ?

Il faut vous dire que pour la reconstruction de ce puits on n'a peut-être pas rempli toutes les formalités exigées en pareil cas : M... a convenu des prix avec les ouvriers qu'il a trouvés voulant se charger de faire ce travail ; il en a fait part aux



deux autres ayant droit au puisage ; l'un a accepté et l'autre lui a répondu qu'il verrait plus tard, mais que pour le moment il n'avait pas les moyens de faire cette dépense ; comme le puits était en mauvais état, M... a fait faire le travail quand même.

Que doit-il faire maintenant pour faire rentrer la part de chacun ? La démolition du puits a occasionné des éboulements qui menacent de faire écrouler la petite portion du n° 2. Si la chose arrivait, faute d'étayages nécessaires, c'est sans doute les ouvriers qui devraient reconstruire à leurs frais ; mais, s'ils se refusaient à le faire et qu'il ne possédassent rien, à qui incomberaient les frais de cette reconstruction ?

Réponse. — La servitude de puisage se trouve aggravée par M... en ce qu'il fait profiter cette servitude de puisage à son ancien fonds aussi bien qu'aux lots par lui acquis et loués à des tiers.

En conséquence, le droit de M... doit être restreint à la location par lui faite, en ce qui concerne le puisage ; à moins, si les autres propriétaires l'acceptent, qu'il ne veuille entrer pour sa quote-part dans les frais de la communauté, auquel cas ces frais devraient être partagés par quarts, et deux quarts seraient à sa charge.

M... a agi imprudemment en faisant faire les réparations sans l'assentiment des autres ayants-droit. Celui qui n'a pas adhéré aux réparations peut en effet en contester l'utilité et se refuser à payer la part qui lui est afférente.

M... ayant pris l'initiative de faire faire le travail serait responsable des accidents si l'entrepreneur était insolvable.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri RAVON, *architecte.*

EXPOSITION DES SCIENCES & DES ARTS INDUSTRIELS

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

(Voyez page 105.)

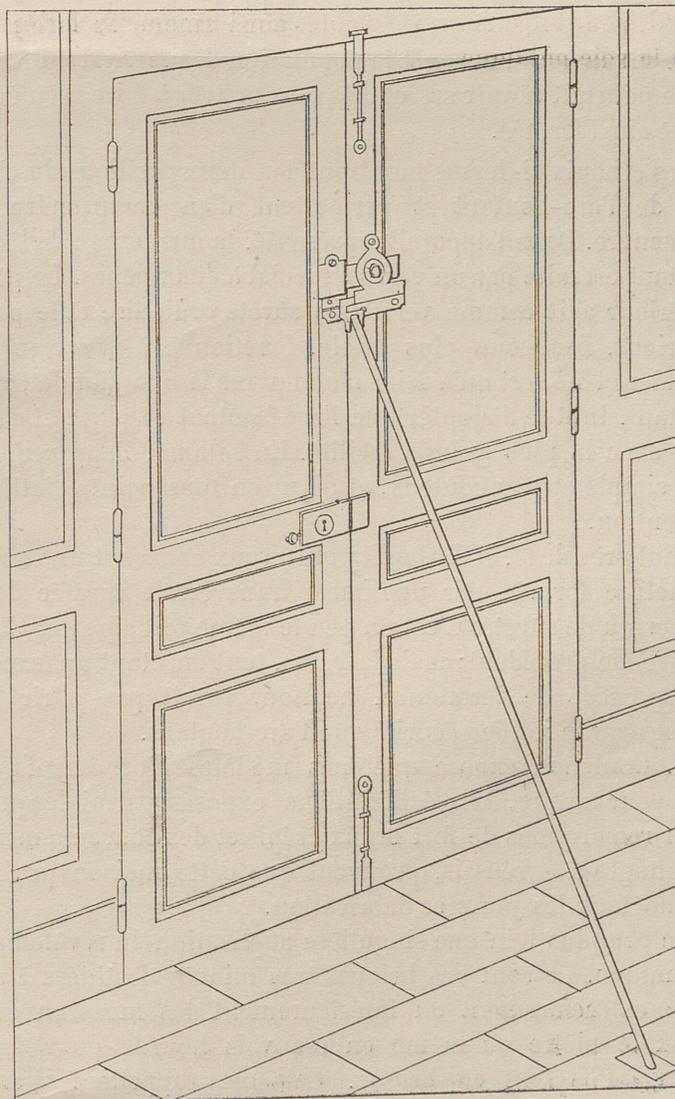
Un de nos abonnés nous ayant écrit cette semaine pour demander si je pourrais lui indiquer un bon système de fermeture de sûreté, je me suis mis en quête de ces appareils et j'ai eu l'heureuse chance d'en découvrir un que je puis recommander sans hésitation. C'est l'appareil de M. Boyer dit à *tringle arc-boutant*. Avant de décrire cet appareil, il me semble utile d'examiner les conditions que doivent remplir les fermetures de sûreté.

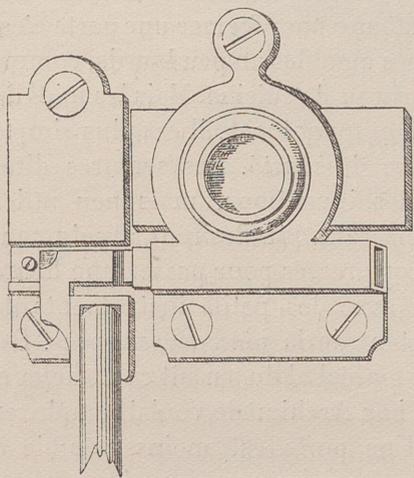
L'emploi de ces fermetures est une affaire de tempérament : il y a des gens qui ne se renferment jamais chez eux, pas même avec un tour de clef. Quand ils auront été volés une fois, direz-vous, ils auront bien l'idée de se renfermer. Pas du tout, ils mourront dans l'impénitence finale, croyez-le bien. Mais ces gens-là sont rares, et beaucoup plus nombreux sont les prudents qui rouleraient volontiers leur lit

devant la porte pour se mettre la nuit à l'abri des voleurs. Car le plus simple de tous les systèmes pour fermer une porte c'est d'entasser par devant quelques meubles un peu lourds, comme un piano à queue ou un fourneau de cuisine. Mais les joies du déménagement sont fragiles et monotones, il est plus simple de se munir d'une fermeture de sûreté. Les serrures dites inrochetables sont de belles inventions, mais peu utiles parce que les visiteurs indiscrets qui désirent absolument voir votre argenterie sont trop pressés pour passer une heure à fouiller dans une serrure avec des petits instruments de forme variée. Ils se contentent de la *pince-monseigneur*. Cet outil remarquable, bâton de maréchal du parfait cambrioleur, est du genre de ceux que le bon Archimède voulait employer pour soulever le monde. Une porte est moins pénible à remuer que l'univers.

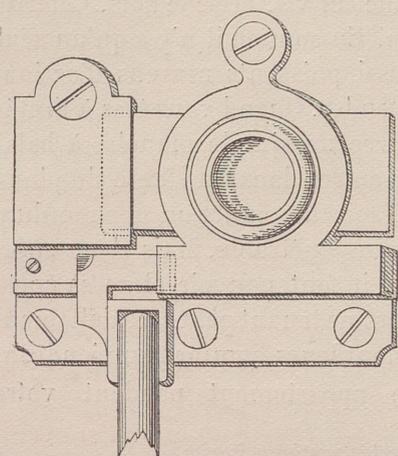
Ce précieux levier, entre des mains habiles, fait sauter les pènes les plus robustes, arrache les vis, brise le bois. Célérité et discrétion, et même silence. En somme il n'y a qu'un seul procédé pour résister à d'aussi puissants moyens d'action, c'est d'*arc-bouter* la porte à défendre. Quand vous êtes à l'intérieur, rien n'est plus facile ; avec un simple manche à balai taillé en sifflet à un bout pour entrer dans une fente du plancher et appuyé de l'autre bout sous la serrure ou une moulure de la porte, vous êtes devenu impénétrable. Mais il ne suffit pas de pouvoir se renfermer, il faut pouvoir clore sa porte quand on s'en va. — Les voleurs ne tenant pas essentiellement à vous présenter personnellement leurs hommages, viendront de préférence visiter votre appartement pendant votre

Fermeture de sûreté, système Boyer.





Ouvert.



Fermé.

absence. Il s'agit donc de barricader votre porte, même de l'extérieur. C'est à cela que le système de M. Boyer s'applique admirablement. Il se compose essentiellement d'une forte tige en fer formant arc-boutant s'appuyant à un bout dans une mortaise du plancher et de l'autre s'agrafant dans le pêne d'un verrou de sûreté. — La partie supérieure de l'arc-boutant porte un petit charriot qui se place, avant de fermer la porte dans une glissière de conduite fixée sur le dormant. En fermant la porte, le pêne du verrou vient s'agrafer sur le charriot. En tournant la clef du verrou, le charriot est entraîné et vient se placer dans une glissière posée sur le battant et faisant suite à celle qui est fixée sur le dormant.

L'arc-boutant se trouve ainsi amené en butée di-

recte sur la porte, et toute la population des carrières d'Amérique pourrait réunir ses efforts sans arriver à faire reculer la porte ainsi fermée.

Les croquis ci-dessus montrent les deux positions du charriot de l'arc-boutant et permettent d'en comprendre la manœuvre. Dans l'appareil représenté, la manœuvre de l'arc-boutant est faite par un verrou spécial à deux pénes. Le pêne supérieur agit comme verrou de sûreté ordinaire et le pêne inférieur, beaucoup plus faible, fonctionne à l'inverse du premier et ne sert qu'à faire manœuvrer le charriot de l'arc-boutant. Inutile d'ajouter que l'arc-boutant se place et s'enlève avec la plus grande facilité. En somme, l'appareil est très simple et peu coûteux, et digne en tous points d'attirer l'attention.

Tout près de là, MM. Gaubey et Devaux exposent une autre fermeture formée par une barre transversale agrafée dans un verrou de sûreté. C'est un peu le même principe que dans le système précédent; mais la barre, tout en étant un excellent procédé de fermeture, ne nous paraît pas offrir les mêmes garanties de sécurité que l'arc-boutant.

M. Coutelier expose quelques modèles d'ornements en zinc pour toiture. Les échantillons exposés parmi lesquels nous remarquons de fort beaux crépis et des couronnements de faitages très réussis, prouvent que cette maison perfectionne tous les jours sa fabrication.

Un peu plus loin une singulière application du revêtement céramique. Ce sont des briques très minces destinées à revêtir extérieurement ou intérieurement des murs en carreaux de plâtre ou même en mauvais hourdis pour faire croire qu'ils sont en brique. Cela me rappelle les anathèmes foudroyants lancés par un professeur d'une grande

école contre ce qu'il appelait le *mensonge en architecture*.

S'il avait vu les briquettes de M. Boudineau, il aurait poussé de beaux cris! Eh bien, tout parti pris mis à part, je crois que ces briquettes peuvent rendre de sérieux services.

Elles seront plus spécialement employées dans les réparations et pour la réfection des ravalements. Dans les constructions à bon marché où les murs sont élevés en briques du pays, en briques creuses, en pierres meulières et même en carreaux de plâtre ferrugineux, l'emploi des briques de revêtement s'impose inévitablement. En effet, rien ne peut être meilleur pour garantir les constructions contre le froid et l'humidité et même contre les chaleurs de l'été. Ces briques sont fabriquées en grès du Charolais; cette matière, éminemment imperméable et compacte, polie à sa surface, présente les plus grands avantages au point de vue de l'hygiène.

Les poussières microbiennes ne peuvent s'y attacher et un simple lavage nettoie parfaitement leur surface sans avoir besoin de gratter ni de brosser.

Ce n'est pas tout; grâce aux briques Gaudron, nous pouvons unir la décoration à l'hygiène et faire ainsi mentir un célèbre couplet d'opérette qui disait: « Ousqu'y a d'hygiène, y a pas d'plaisir ». Mais cela devient le revêtement céramique que tout le monde connaît depuis longtemps. Cependant l'adhérence de ces briques est très grande. Quand elle est posée au ciment, et que les joints sont bien bourrés, elle est indécollable malgré les gelées les plus intenses. Des rainures pratiquées à la partie postérieure permettent de diviser la brique en demi-briques (boutisses) ou en quarts de briques (closenots). Les briques d'angle sont fabriquées d'une seule pièce.

Enfin nous ajouterons que la fabrication de ce produit est tout à fait nouvelle (mars 1890). Malgré son jeune âge, l'invention de M. Goudron a déjà pris une grande extension et le jury vient de lui accorder une médaille de bronze. Le concessionnaire, M. Boudineau, a déjà reçu de nombreuses demandes de licence, ce qui fait espérer que dans quelque temps on pourra trouver, dans beaucoup d'usines, la brique Goudron.

M. Boudineau et M. Durand sont les seuls représentants de la céramique architecturale au Palais de l'Industrie. Les célèbres maisons qui fabriquent de si belles choses dans ce genre de produits n'ont pas daigné se déranger cette année, c'est dommage. Mais il faut avouer que nous étions encore trop près de 1889.

Un céramiste de Neuilly, M. Durand, a exposé des pièces de faïence et des carreaux de revêtement en céramique émaillée et *irisée*. Ces faïences irisées ont des tonalités un peu fades et écœurantes, je ne puis me rendre un compte exact de l'effet produit par un revêtement en grande surface, mais les objets exposés ne charment guère le regard. Et puis par quel procédé est obtenu cette irisation? N'est-ce pas aux dépens de la solidité de l'émail?

(A suivre.)

P. A. D.

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Est-il permis à un architecte des Monuments historiques de répondre quelques mots aux articles où M. Rivoalen jette à la tête de M. Ant. Proust des pierres qui tombent dans notre jardin, sous prétexte que nous sommes *tous!* élèves de M. de Baudot.

M. Rivoalen croit toujours être en 1864, à l'époque bienheu-

reuse où il « *chahutait* » au cours de Viollet-le-Duc. Nous aussi, nous étions à l'École à ce moment; et ignorants, comme des échappés de collège, nous avons servi d'instruments à ceux que dérangeait une tentative pour introduire un enseignement nouveau rue Bonaparte.

Il me semblait qu'après plus de vingt-cinq ans, les hommes qui étaient alors « *des gamins* » (sauf le respect dû à M. Rivoalen) devaient voir, avec plus de raison et plus d'équité, une manifestation qui fut — je ne veux pas être trop sévère — regrettable pour la jeunesse de ce temps. Notez que je ne suis pas devenu un fanatique de l'ogive et de l'arc-boutant; j'ai *caressé*, comme d'autres, la moulure grecque et romaine; j'ai vu, admiré, dessiné les monuments d'Italie et de Sicile. Il faut bien cependant convenir qu'avant le XVII^e siècle notre pays a produit assez d'œuvres architecturales pour que leur étude raisonnée — et c'était là l'objet du concours de Viollet-le-Duc — ne soit pas absolument un sujet profane dans le programme d'une école française, à plus forte raison un scandale! Le chahut dont M. Rivoalen se purlèche encore les lèvres — si j'ose ainsi dire? — en décida autrement. C'est de l'histoire ancienne, et je crois que les élèves des Beaux-Arts ont maintenant, sous la direction de maîtres qui les ont aussi, des idées plus libérales.

Quant à la commission des monuments historiques, qu'il ne m'appartient pas de défendre, je dirai cependant qu'elle fait assez pour l'art *sans acception d'école ou d'époque*, pour que son œuvre ne soit pas dénigrée sans aucune justice. Il n'y a, entre autres choses, qu'à passer quelques instants dans l'admirable musée d'art français, qu'elle a su créer au Trocadéro, avec ses propres ressources, pour que l'on estime qu'elle est au-dessus des critiques malveillantes.

Aussi cette éternelle appellation de — *diocésains* — est-elle vraiment piteuse et, à mes yeux, aussi surannée que celle de romantiques en littérature.

Ces quelques mots n'ont pas grand rapport avec la question brûlante du moment, celle des révocations. Mais voici plusieurs articles, où, à ce propos, M. Rivoalen semble prendre à tâche de ranimer des discussions que beaucoup de mes collègues des Monuments historiques trouvent absolument vieillottes et peu « fin de globe » (rires discrets): j'ai cru bon de lui dire que nous ne sommes pas tous élèves de M. de Baudot, pour lequel en particulier nous avons la plus haute estime, pour sa conviction forte et sincère qui devrait suffire pour le faire respecter. Nous sommes, nous aussi, élèves de l'école des Beaux-Arts, et nous n'entendons pas que M. Rivoalen la confisque à son usage exclusif.

Veillez agréer, etc.

H. D.

Je ne saisis pas bien l'à-propos et la justesse de la mercuriale que m'adresse le signataire de la lettre ci-dessus. Car, n'essayant même pas une justification — trop malaisée sans doute — des allégations que risquait, au 24 novembre dernier, le président de la Commission des Monuments Historiques à laquelle M. D... est attaché, l'honorable membre se contente de m'apprendre à être respectueux envers M. de Baudot, c'est prêcher un converti, et à mesurer mes lignes au sujet de ladite Commission. Or, j'ai, tout bonnement, cité le nom du chef de l'école, un peu spéciale, mais fort intéressante assurément, aux mains de laquelle M. Proust m'a semblé s'efforcer de faire tomber les clefs des Bâti-ments Civils en question: Louvre et Versailles.

Aurais-je donc, du même coup, été impertinent envers un artiste éminent et envers ladite Commission, en laissant supposer qu'il pût, en cette dernière, se trouver bon nombre d'élèves du premier?

Encore une fois, j'ai peine à me reconnaître ces torts. Et, au surplus, M. D..., en un moment d'humeur, s'éloigne tellement (il l'avoue) de la question « brûlante », objet de mon dernier article, qu'il ne m'est guère possible de le suivre au travers de ces petits sentiers — du moins pour le quart d'heure.

Peut-être me suis-je montré un peu vif, un peu « rageur », à l'encontre de M. le Rapporteur du budget des Beaux-Arts, président des Monuments Historiques? Ses propres *vivacités* à l'égard de nos maîtres et de nos camarades me font un devoir d'étouffer tous regrets.

E. R.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans un article à la date du 22 novembre intitulé: la révocation de M. Coquart, la *Construction moderne* revient sur cet incident dont tout le monde parle et que presque tous déplorent.

Cette révocation n'est pas la première; elle ne sera pas la dernière; c'est probable et c'est affligeant! mais ne convient-il pas, en se plaçant à un point de vue plus général que la personnalité actuellement en jeu, de chercher où aboutiront de pareils procédés.

On a reproché aux Français de ce siècle leur amour du fonctionnarisme et du rond de cuir; être fonctionnaires, malgré la certitude de perdre leur personnalité et les notions de la politesse, est l'ambition de nos jeunes gens: on débute surnuméraire, on est heureux de mourir chef de Bureau!

Jusqu'ici le titre d'architecte du gouvernement était la consécration du talent; les plus en vue étaient les plus capables!

Qu'arrivera-t-il, s'il vous plaît, le jour où les jeunes architectes se détourneront avec horreur des fonctions de l'État à cause de leur instabilité même? (Quel est en effet l'avenir d'une place dont un confrère plus souple ou mieux protégé pourra vous dépouiller du jour au lendemain?)

Il arrivera fatalement que, pour le plus grand avantage de la prospérité nationale et de leur art, l'élite des architectes, les mieux trempés, ceux qui auront la foi dans leur talent et le juste souci de leur indépendance, ceux-là chercheront leur voie dans le domaine où l'activité et l'intelligence sont seules dispensatrices du succès: quant aux autres, au *dessous* du panier, ils seront fonctionnaires.

La conséquence de tout cela est mathématique, c'est que, un beau jour, baissant graduellement de niveau, l'art officiel s'éteindra tristement, entraînant dans sa chute l'administration qui avait la charge de le maintenir sur un piédestal.

Personne ne les plaindra; nos enfants s'étonneront seulement que nous ayons pu professer un culte pour un tel fétiche!

Le rédacteur du journal anglais *the Architect* a mis le doigt sur la plaie:

« Aussi longtemps que les architectes français seront en quête d'un office qui puisse devenir vacant sous un gouvernement arbitraire, il n'y aura que peu d'espoir pour M. Coquart et les gens aussi honorables que lui. »

C'est la lecture de votre commentaire quelque peu attristé qui m'a engagé à vous faire le confident de mes réflexions.

Vous me direz qu'elles sont trop pessimistes.... tant mieux!

Jetez-les donc au panier, et agréer l'expression de mes excuses et de mes meilleurs sentiments.

H. N.

BANQUET DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le banquet des anciens élèves architectes a eu lieu le 8 décembre sous la présidence de M. Coquart. Cette réunion amicale a été très gaie, témoin les couplets suivants, chantés après le départ de l'honorable président, par un de nos con-

frères qui sans doute a pris la parole au nom d'un administrateur du ministère des travaux publics.

LES ARCHITECTES

(AIR : *L'expulsion des princes, de Mac-Nab.*)

On n'en finira donc jamais
Avec ces bon Dieu d'architectes,
J'puis en parler, car j'les connais,
Ces dangereux et perfid's insectes.
J'voudrais pas qu'on les révoq'rait :
Pas d'faiblesse, pas d'indulgence!

Faudrait qu'on les expulserait,
Qu'on les chass'rait tous hors de France.

Je me d'mande à quoi qu'ça sert,
Ces fabricants d'colon's et d'antes ;
Ça mange en été comme en hiver
Des salades de feuell' d'Acanthe,
Il faut pas qui fass' leurs malins
Parc'qu'ils savent faire des architraves.

J'les enverrais, ces pantins,
A Cayenn' planter des betteraves.

Quand ils bâtissent, y trouvent moyen
D'boulotter tout' not'galette,
Les ingénieurs pour presque rien
Nous font des choses beaucoup plus
[chouettes.

Vrai! quand j'y pense ça m'fait rager,
Y a pas à dire, c'est d'la sale graine;

Si j'craignais pas qu'ils sachent nager.
J'les flanqu'rais tous dans la Seine.

Pasteur qui sait nous protéger,
Contre toute espèce d'microbes,
Devrait trouver l'moyen d'purger
Des architectes notre globe.
En attendant, j'crois qu'il faudrait
Que Deibler leur fasse leur toilette,
Et puis qu'on les décapit'rait
Tous sur la place de la Roquette.

Oui, mais c'est peut-être maladroït,
De leurs z'y faire couper la tête :
Ils sont capables d'aller tout droit,
Au Paradis! ça, ça m'embête.
L'bon Dieu qui s'y connaît en art
N'aurait qu'à leur donner asile

Et à me fourrer au rancart...
Vaut p't'être mieux que j'les laisse tran-
[quilles.

X...

CONCOURS

CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Les lauréats de ce concours sont :

1^{re} Prime : n° 23, *La Ruche* auteur: M. George Guyon, architecte, à Saint-Maurice (Seine); 2^e prime : n° 41, *Vouloir c'est pouvoir*, auteur : M. Ed. Blanchard, architecte-vérificateur, à la Plaine Saint-Denis (Seine); 3^e prime : n° 33, *Hyg*, auteur: MM. E. Dupézar et A. Cintrat, architectes à Paris; 4^e prime : n° 14, *Confiance* (type A), auteur : M. Armand Lequeux, architecte, à Rouen. Premières mentions (médaille d'argent) :

1^o n° 30, *Pas de Courettes*; 2^o n° 8, *Le Courgoïn*; 3^o n° 40, *Montjoyé Saint-Denis*; 4^o n° 19, *Montjoye*.

Deuxièmes mentions (médaille de bronze): *ex-aquo*, n° 25, *Sinceritas*; n° 32, *London*; n° 34, *Spes*; n° 35, *Hygiène*.

NOTA : Les concurrents ayant obtenu les mentions sont invités à se faire connaître au siège social, 15, rue de la Ville-l'Evêque.

— L'exposition restera ouverte à l'Hôtel de-Ville, salle des Arcades. (escalier T), tous les jours de midi à quatre heures, jusqu'au mercredi 17 inclusivement. — Les projets pourront être enlevés, dès le 18, à midi et les manuscrits seront restitués au siège social, dès le 18, de une heure à cinq heures.

Pour le jury :

Le secrétaire rapporteur,
CHARLES LUCAS.

SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES

La Société académique d'architecture de Lyon vient de procéder au renouvellement de son bureau pour les exercices 1891-1892.

Ont été élus :

Président, M. E. Journoud; *Vice-Président*, M. E. Bissuel; *Secrétaire*, M. P. Desjardins; *Secrétaire-Adjoint*, M. A. Chomel; *Trésorier*, M. C. Porte; *Archiviste*, M. J. Monvenoux.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Jugement du 1^{er} décembre 1890 : *Enseignement simultané* : 6 mentions à divers élèves de 1^{re} classe; 21 mentions à divers de la 2^e classe. *Modelage d'après l'ornement* : Médailles à M. Barthélemy (élève de M. Bernier), *Cassay* (élève de MM. André et Laloux), *Mercier* (élève de M. Laynaud), et 15 mentions à divers. *Dessin d'ornement* : Médailles à M. *Toussaint* (élève de MM. André et Laloux) et à M. *Divaux* (élève de M. Guadet).

Jugement du 4 décembre 1890. — Concours de 1^{re} classe : Rendu (UNE ÉCOLE D'HORTICULTURE) : M. *Antoine* (élève de M. Ginain) *première médaille*; M. *Dupont* (élève de MM. Daumet et Girault) *première médaille*; M. *Hannotin* (élève de MM. Gerhart et Redon) *deuxième médaille*; M. *Arfridion* (élève de M. Ginain) *deuxième médaille*, plus 30 *premières mentions* à divers.

Esquisse (UN ESCALIER DE PALAIS) : M. *Closson* (élève de M. Ginain) *deuxième médaille*; plus 12 *secondes mentions* à divers.

PRIX DE FIN D'ANNÉE : Restauration de la façade *église du collège de Dôle* par M. *Chiffot* (élève de MM. Daumet et Girault). Le jury a demandé que le dessin — d'ailleurs très soigné — de M. Chiffot soit complété, pour le prochain jugement (février 1891), par une coupe, des détails et des profils cotés.

Grande médaille d'émulation 1889-90 : à M. *Giroult*.

Concours de décembre 1890 : vendredi 5, *Concours des architectes américains*; samedi 6, *composition décorative* (programme donné par le conseil supérieur); lundi 8, *Concours*

Godebœuf; mardi 16, rendu du *Diplôme*; vendredi 19, jugement du diplôme; le 20, jugement de la *composition décorative*; le 23, rendu du concours Godebœuf; le 26, jugement; le 27, exposition dudit.

NOUVELLES

PARIS

Conseil Municipal. — Il est ouvert un crédit de 80,000 francs en vue du transport et de la réédification sur la pelouse Daumesnil, au bois de Vincennes, du chalet des forêts actuellement au Trocadéro.

Ce chalet, dont l'architecte est M. Lucien Leblanc, avait obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889.

Prix Crozatier. — La commission chargée de décerner chaque année le prix d'encouragement à la ciselure sur métaux fondé par M. Crozatier, s'est réunie, à l'Hôtel de Ville, pour juger les résultats du concours de 1890. Le concours avait été ouvert pour l'ornement.

Le prix a été décerné à M. de Haan (Emile-Honoré), qui touchera une somme de 500 francs.

Une première mention honorable a été accordée à M. Phillippon (Paul) et une seconde mention honorable à M. Fouquet (Ernest-Adolphe).

Collège de France. — Lundi 1^{er} décembre, M. Georges Lafenestre, professeur suppléant d'esthétique et d'histoire de l'art, a ouvert son cours à dix heures un quart du matin et le continuera les jeudis et lundis suivants à la même heure. Il étudiera cette année « l'histoire des Médicis et des arts à Florence dans la dernière moitié du quinzième siècle, depuis la mort de Cosme l'Ancien jusqu'à celle de Savonarole ».

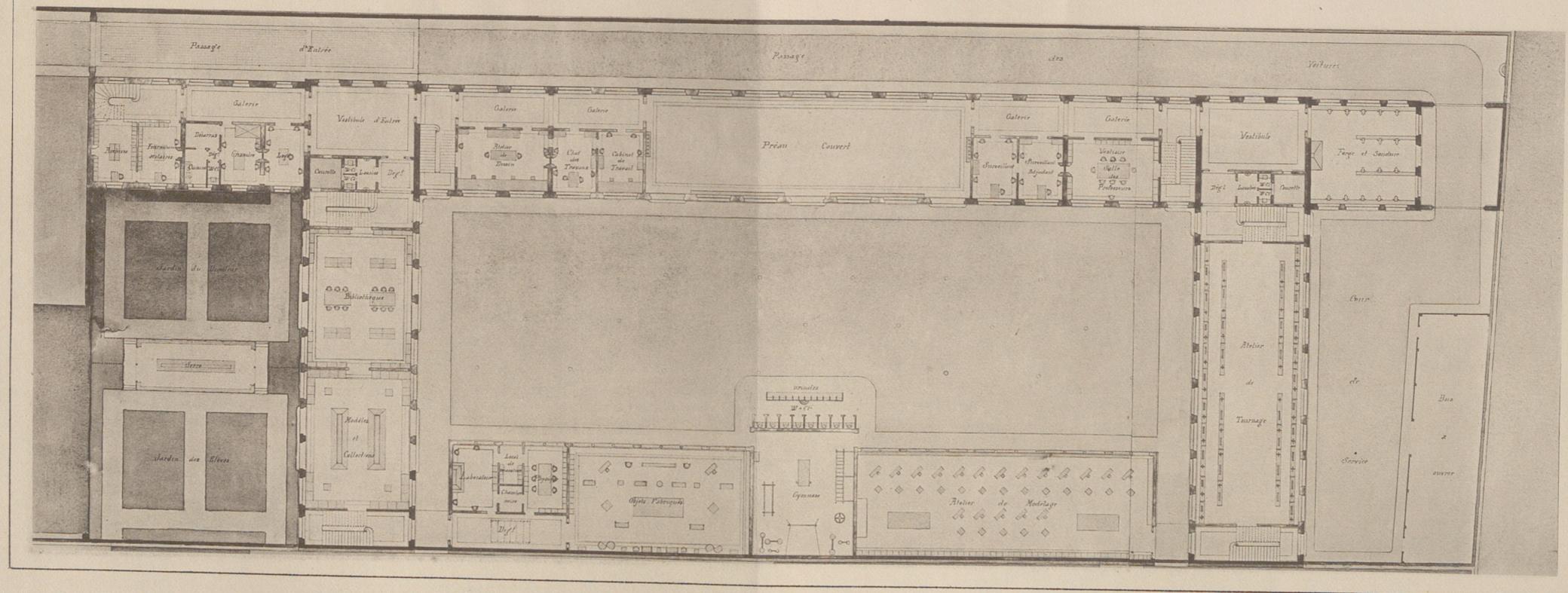
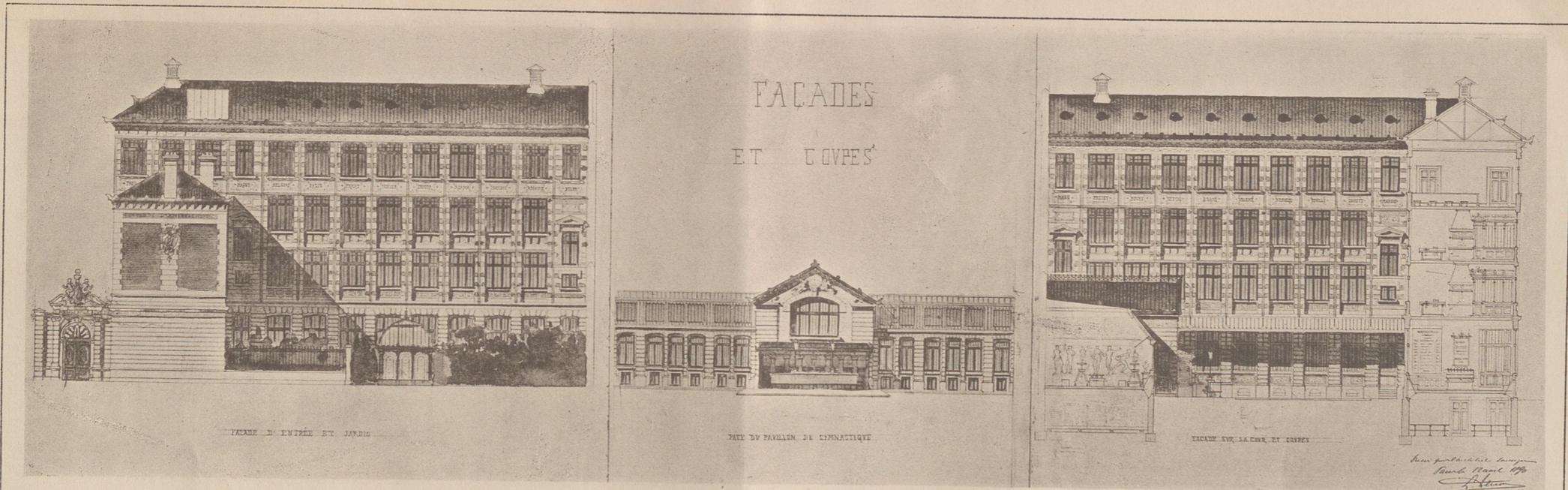
Mardi, 2 décembre, M. Jules Oppert a ouvert son cours par l'exposition des récentes découvertes dans le domaine de l'assyriologie.

La mairie du X^e arrondissement. — Un décret, en date du 31 octobre dernier, déclare d'utilité publique la reconstruction de la mairie du X^e arrondissement sur son emplacement actuel, augmenté de la superficie d'un immeuble contigu. Le même décret autorise l'établissement de deux rues nouvelles, perpendiculaires l'une au faubourg Saint-Martin et l'autre à la rue du Château-d'Eau, et qui permettront d'isoler complètement le futur édifice.

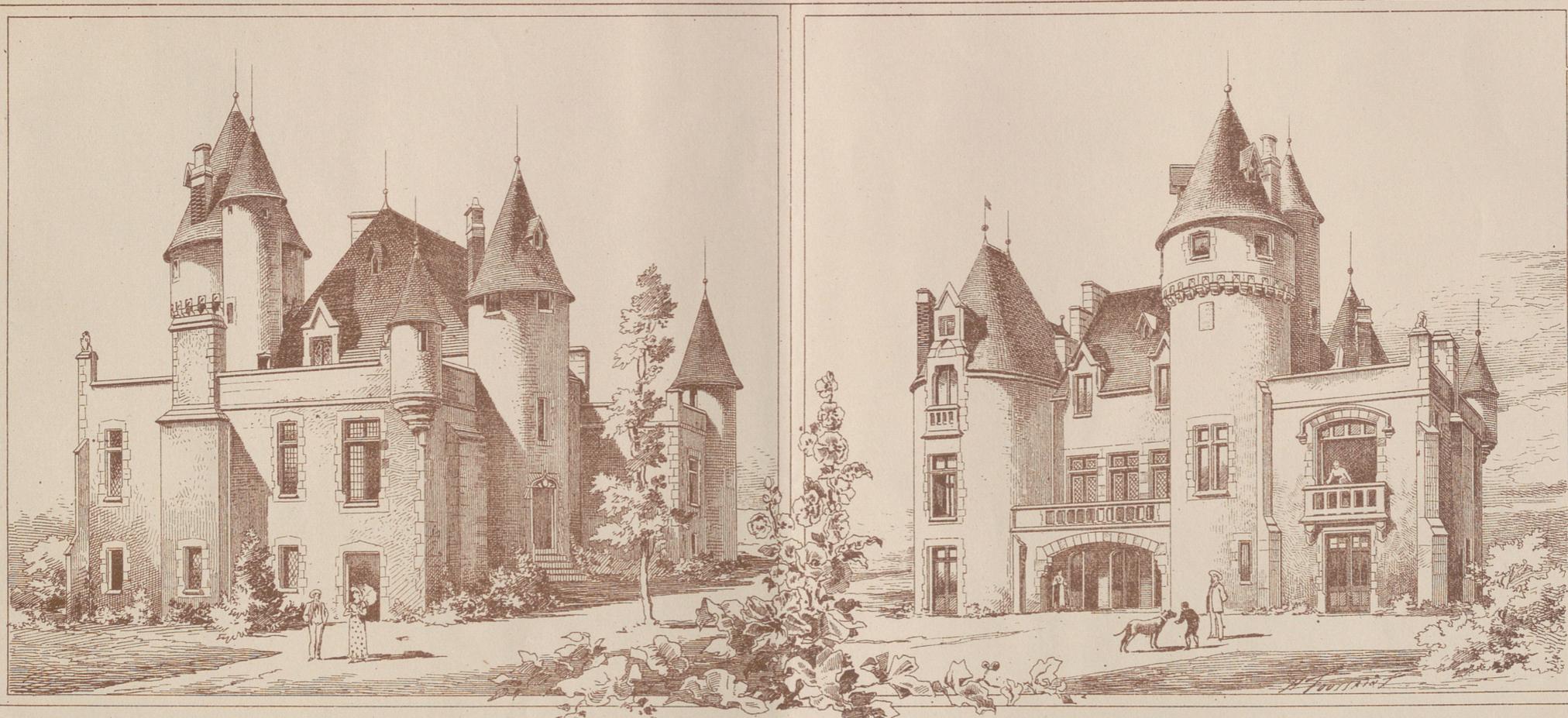
La dépense totale est évaluée à 2,900,000 francs, tant pour les expropriations que pour les constructions nouvelles. Déjà le conseil municipal a inscrit au budget de 1890 un crédit de 100,000 francs. Nous croyons savoir que l'administration préfectorale, d'accord avec le rapporteur général du budget, les conseillers municipaux de l'arrondissement et la municipalité, va proposer au conseil d'inscrire au budget de 1891 un autre crédit d'environ 500,000 fr.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE



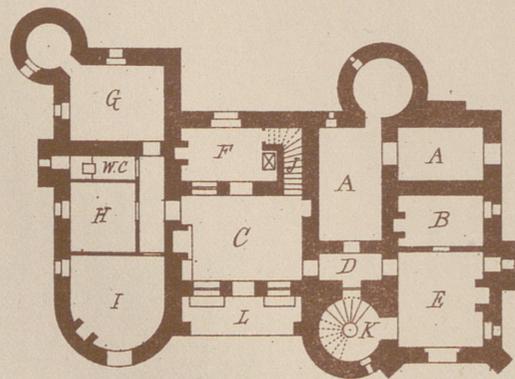
ECOLE DU MEUBLE A PARIS - ARCH: M. DECROU



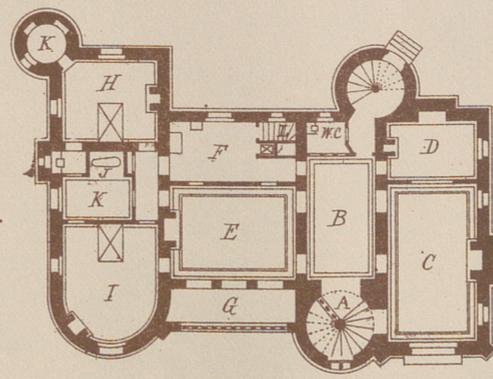
REZ-DE-CHAUSSÉE

LÉGENDE

PREMIER ÉTAGE

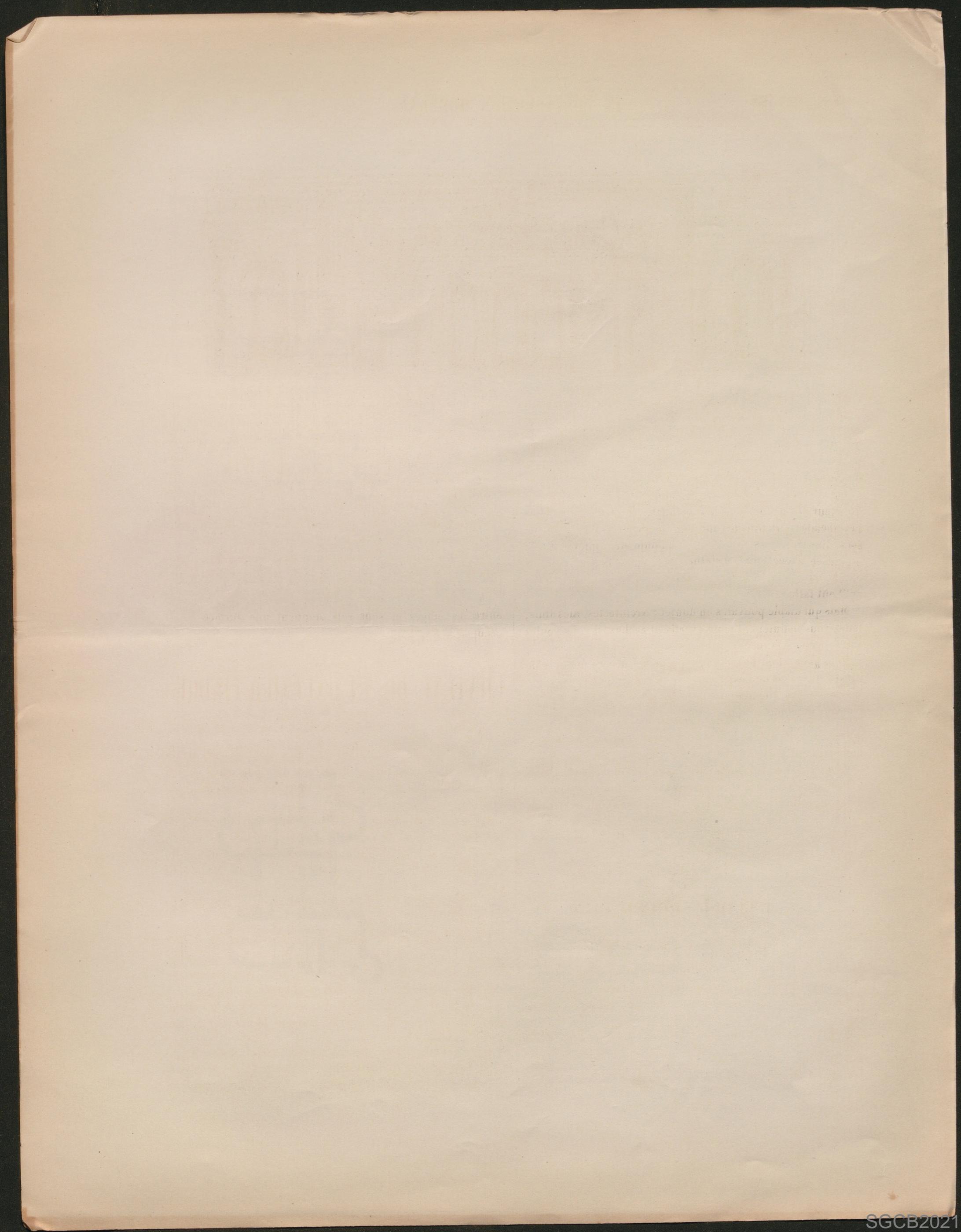


- A Caves.
- B Bureau.
- C Cuisine.
- D Dégagement.
- E Vestibule.
- F Laverie.
- G Bûcher.
- H Office.
- I Lingerie.
- J Service.
- K 2^e escalier.
- L Porche.

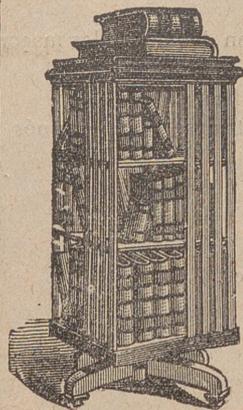


Echelle
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

CHATEAU DE SAINT-GAULTIER (Indre) - ARCH. M. TROLLIET.



BIBLIOTHÈQUES TOURNANTES



EM. TERQUEM

31 bis, boulevard Haussmann. — Paris.

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

Chauffage de Maisons de rapport, d'Hôtels, d'Hôtels particuliers, d'Églises, d'Hopitaux, etc.

CALORIFÈRES TUBULAIRES ÉCONOMIQUES

A COMBUSTION CONTINUE

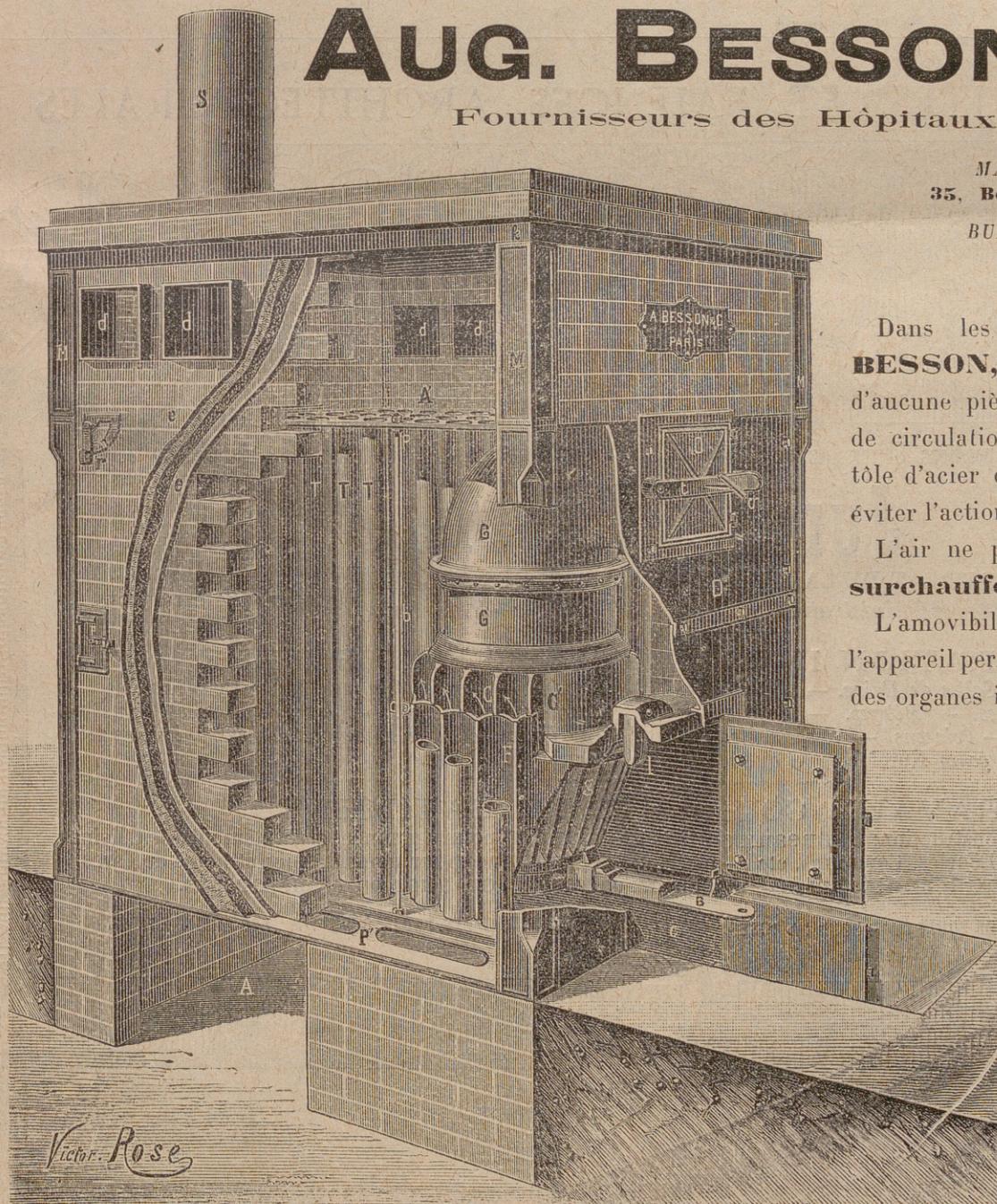
Se chargeant une, ou deux fois au plus, par 24 heures

AUG. BESSON & C^{IE}

Fournisseurs des Hôpitaux Militaires

MAGASIN DE VENTE :
35, Boulevard des Capucines.

BUREAUX ET ATELIERS :
27, rue Rennequin.



Dans les **Calorifères tubulaires BESSON**, l'air n'est soumis au contact d'aucune pièce de fonte. Tous les organes de circulation d'air sont exclusivement en tôle d'acier et sont disposés de manière à éviter l'action directe du foyer.

L'air ne peut être ainsi **ni altéré ni surchauffé**.

L'amovibilité de la devanture en fonte de l'appareil permet une visite complète et facile des organes intérieurs.

Série complète d'appareils permettant de répondre aux exigences de chauffages les plus variés et les plus importants.

Réponse immédiate et sans frais aux demandes de projets et devis.

MISE EN ADJUDICATION

LA SOCIÉTÉ DU JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION a l'honneur d'informer messieurs les entrepreneurs, ingénieurs, constructeurs, etc., qu'elle va mettre en adjudication le 10 janvier 1891 la construction du grand hall-salle de conférence, boulevard couvert, aquarium, volières, grandes serres, etc., travaux évalués comme suit au devis dressé par M. Emile Bertrand, architecte,

Article 1^{er}. — Terrasse, 33,086 francs. Cautionnement, 1,500 francs.

Art. 2. — Maçonnerie, 322,942 francs. Cautionnement, 1,500 francs.

Art. 3. — Canalisation et égouts, canaux de chauffage, 41,005 francs. Cautionnement, 1,800 francs.

Art. 4. — Charpente, bois, escaliers, 25,400 francs. Cautionnement, 1,200.

Art. 5. — Charpente en fer, gros fers, serrurerie, quincaillerie, fonte ornée pour appuis, balcons, persiennes en fer, 737,544 fr. 45. Cautionnement, 25,000 francs.

Art. 6. — Couverture et plomberie, eau et gaz, 80,533 francs. Cautionnement 5,000 francs.

Art. 7. — Menuiserie et parquets, 105,000 francs. Cautionnement 8,000 francs.

Art. 8. — Peinture, vitrerie, 105,756 francs. Cautionnement, 8,100 fr.

Art. 9. — Fumisterie, 1,500 francs. Cautionnement, 100 francs.

Art. 10. — Dorure, miroiterie, 5,000 francs. Cautionnement, 250 fr.

Les travaux qui suivent :

Dallages, carreaux mosaïques évalués à 28,522 francs.

Réparation des anciennes serres et construction des nouvelles maçonnerie et terrasse non comprises, évalué à 70,000 francs.

Eclairage électrique, sonnerie, évalués 60,000 francs.

Mobilier comprenant : sièges, tables, vitrines, etc., évalués à 45,110 francs.

Chauffage à vapeur et eau chaude évalués 180,000 francs.

Sculpture et ornements évalués 15,000 francs.

Céramique, évalués 14,000 francs.

Ascenseurs monte-charge, évalués 15,000 francs.

Cheminée de machine à vapeur 12,000 francs.

Machinerie de stores 15,000 francs.

Installation des volières 25,000 francs.

Installation des aquariums 45,000 francs.

Treillages, rustiques, rochers, 15,000 francs.

Claies 23,200 francs. Cautionnement 1,100 francs.

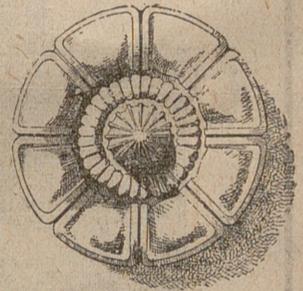
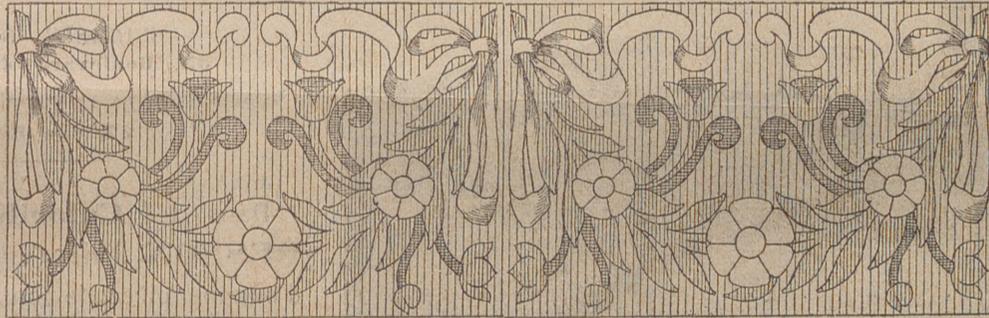
Bâches de serres chaudes 8,000 francs. Cautionnement 400 francs.

feront chacun séparément l'objet de propositions formulées par l'architecte aux divers spécialistes qui feront chacun une proposition pour fournir ou construire à forfait dans les conditions imposées et le délai prescrit au marché à forfait.

L'adjudication aura lieu le **SAMEDI 10 JANVIER 1891 A 3 HEURES**, dans la Salle des Bureaux du Jardin zoologique d'acclimatation.

Pour tous renseignements s'adresser au Jardin d'acclimatation, aux bureaux de l'architecte tous les jours de 3 heures à 6 heures.

TERRES CUITES ET FAIENCES ARCHITECTURALES



Médailles d'Or aux Expositions Universelles et à la Société d'Encouragement; Union Centrale 1884 Membre du Jury

MANUFACTURE

PRINCIPALE
Rue Pierre-Levée, 4
PARIS

JULES LOBNITZ

LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES
Administration : rue Pierre-Levée, 4. — Téléphone.

MANUFACTURE

SUCCESSALE
Rue de Fontarabie 32 à 40
PARIS-CHARONNE

DÉCORATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Vérandas. — Serres. — Salles de Bains. — Jardinières.
— Plafonds. — Frises. — Métopes. — Soffites. —
Entrevous. — Crêtes. — Poinçons. — Rosaces, etc., etc.
— Poêles artistiques, genre Nuremberg et autres. —

Statues. — Bas-reliefs, genre Lucca Della Robbia. —
Carrelages artistiques. — Vases de grandes dimensions.
— Foyers et rétrécissements de cheminées en petits
carreaux Lobnitz.

TRAVAUX COURANTS DE BATIMENT

Poêles portatifs et de Construction; Panneaux en faïence blanche pour cheminées et revêtements de Cuisines
Fourneaux, Laveries, Écuries, Communs, etc. — Inscriptions Céramiques pour noms de rues et noms de gares.
Vente d'Email blanc stannifère et d'Emails de couleur opaques ou transparents.

ATELIERS DE DESSIN ET DE SCULPTURE POUR LA MISE

EN ŒUVRE DES PROJETS DE MM. LES ARCHITECTES.



PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés
au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 29 Nov. au 6 Décembre 1890.

SUCRES 1890	BLANC N° 3	ROUX, BASIN 88°	ROUX ACQUITTÉS BASIN 88°	STOCK DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS	RAFFINÉS	
	les 100 k. nets	les 100 k. nets	les 100 k. nets		BONNE SORTIE les 100 k. nets	BELLE SORTIE les 100 k. nets
Lundi... 1 ^{er} déc. ..	35 75 à 36 ..	33 50 à à ...	81.708	105 50	106 50
Mardi... 2 — ..	35 75 35 50	33 50 33 25	83.196	105 50	106 50
Mercredi 3 — ..	35 75	33 50 33 25	84.473	105 50	106 50
Jeudi... 4 — ..	36	33 50	85.950	105 50	106 50
Vendredi 5 — ..	36	33 50 33 75	86.529	105 50	106 50
Samedi 6 — ..	36 .. 35 75	33 75 33 50	87.632	105 50	106 50
Cote moy. de la sem.	35 854	33 50			

SPRITS FINS, 1 ^{re} qualité, 90° non logé, ent. Paris. 1890	COTE OFFICIELLE	STOCK DE PARIS pipes	HUILES les 100 kilogrammes hors barrière.) 1890	COLZA D'EUROPE		J.M. BRUTE TOUS FUTS
	l'hectolitre			BRUTE TOUS FUTS les 100 k.	ÉPURÉ EN TONN. les 100 k.	les 100 kil.
Lundi... 1 ^{er} déc. ..	37 .. à ...	12.700	Lundi... 1 ^{er} déc. ..	63 50	73 50	56 ..
Mardi... 2 — ..	36 75	12.800	Mardi... 2 — ..	63 50	73 50	56 25
Mercredi 3 — ..	36 75	12.900	Mercredi 3 — ..	63 50	73 50	57 ..
Jeudi... 4 — ..	37	13.025	Jeudi... 4 — ..	63 75	73 75	57 50
Vendredi 5 — ..	36 75	13.050	Vendredi 5 — ..	64 ..	74 ..	57 50
Samedi 6 — ..	36 75	13.125	Samedi 6 — ..	64 ..	74 ..	57 50

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)		
		1890	1889	1888
Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains.	61 ..	Lundi... 1 ^{er} 58 25 à 58 50	... à ...	60 50 à 60 75
Suif fondu 44° enfûté, de toutes provenances.	64 50	Mardi... 2 58 25	51 .. 51 25
Acide stéar. pur de saponification.	100 .. à ...	Mercredi 3 58 .. 58 25	51 50 51 75	60 50 60 75
Acide stéarique de distillation.	95 .. à 100 ..	Jeudi... 4 58 .. 58 25	52 50	60
— oléique de saponification.	57 .. à ...	Vendredi 5 58 25 58 ..	52 50 52 75	60 25 ..
— — de distillation.	53 .. à ...	Samedi 6 58 .. 58 25	52 25	60 25 60 50
Alcools bruts 88° de saponification.	75 .. à ...			

VINS		Grèce... 36 à 41		Dalmatie. 35 à 40		Turquie... 40 à 45		Portugal... 35 à 40	
RECOLTE 1889 (1 ^{er} choix)	Benicarlo. 32 à 37	Huelva... 27 à 32	Priorato... 35 à 40	Haro... 30 à 35					
1 ⁸ ° à 14° 5'	Alicante... 35 à 40	Aragon... 35 à 40	Valence... 30 à 35	Catalogne. 29 à 34					
9° à 12° 5'	Algérie... 27 à 32	Narbonne. 37 à 42	Roussillon. 32 à 37	Béziers... 29 à 34					
Vins de soutirages. 140	155 Bordeaux, bon ordinaire. 190 à 215	Mâcon ordinaire. 190 à 215	(Suiv. qual., fût et droits d'octroi compris).						

MÉTALUX — 6 déc.		Cours de la sem. préc.		Cours de la sem. corres.		COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX	
A L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.		1890	de 1889	de 1888	Paris, le 8 décembre 1890.		Acheteurs
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	150 ..	150 ..	132 50	205 ..	Or en barres 1000/1000 le kil.	3440 ..	Vendeurs 3450 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre	145 ..	145 ..	127 50	200 ..	Arg. à Londres, 1000/1000 l'once, 50 3/4 den.		
Cuivre en lingots et plaques.	156 25	156 25	137 50	205 ..	Argent en barres, le kil.	168 ..	170 ..
— Best Selected.	161 25	161 25	142 50	207 50	Souverains.	25 55	25 29
— Minéral de Corocoro.	155 ..	155	190 ..	Pièces anglaises argent.	24 40	25 195
100 kil. cuivre contenu	233 75	250 ..	267 50	272 50	— de 10 et 20 marks allemand.	24 74	24 77
Étain Banks, liv. Hav. ou Par.	248 75	245 ..	262 50	271 25	— allemandes argent.	24 30	24 72
— Billito.	245 ..	240 ..	257 50	261 25	Impériales russes.	20 60	20 70
Étain Détroit.	245 ..	240 ..	257 50	261 25	Pièces russes en argent.	2 80
— Australie.	245 ..	240 ..	257 50	261 25	Condors chiliens.	46 70
— Angl. de Cornouailles, livr. Havre ou Rouen.	245 ..	242 50	260 ..	262 50	Ducats autrichiens et hollandais.	44 68
Plomb provenances diverses.	33 ..	34 ..	36 ..	33 ..	Pièces hollandaises de 10 forins.	20 84	20 88
— marque ordina. liv. Havre.	34 ..	35 ..	37 ..	34 ..	— argent.	2 06	2 09
— id. liv. Paris.	64 50	66 ..	68 ..	50 ..	Quadruples 27 grammes.	80 30
Zinc de Silésie, liv. Havre.	64 50	66 ..	68 ..	50 ..	Alphonsines.	24 87	24 97
— autres bonnes marques.	64 50	66 ..	63 50	50 ..	I-abelines.	25 70	25 90

MM. HESSE et FILS, rue des Archives, 70, achètent ainsi qu'il suit les matières précieuses:

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris.	280
Boîtes montres et tabatières.	250
Or plein.	242 à 245
Or creux.	235 à 240
Jaseron.	235
MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris. (Les cours de l'argent étant très variables, nous ne les donnons qu'à titre de renseignement.)	164
Coq.	163
Nouveau.	161
Lingot s d'or.	131
Lingot s d'argent doré, au mieux.
Platine.	1 50
Argent en grenaille.	178 50

BILLETTS DE BANQUE	
Anglais.	25 27 25 29
Ecoss. et Irl.	25 12 25 14
Australiens.	31 75
Russes.	310 .. 312 ..
Bresiliens.	218
Argentins.	4 25
Hollandais.	208 60 208 80
Javanais.	202 50
Autrichiens.	226 50 228 ..
Allemands.	123 65 123 85
Scandinaves.	138 60 139 ..
Américains.	517 .. 518 50
Canadiens.	514
Portugais.	556
Indo-Anglais.	1 60
Mauritius.	1 50
Reunion.	85
Belges.	99 95 100 05
Suisses.	99 70 99 80
Italiens.	98 70 98 90
Algériens.	99 80 99 90
Roumains.	99
Espagnols.	95 25 95 65
Grecs.	79
Finlandais.	99
Serbes.	95

FERS

Livrables dans Paris. — à 4 mois ou 2 0/0 d'escompte.

Cours du 16 octobre au 11 décembre 1890 (Derniers changements),

à partir du 29 novembre 1890.

LES 100 KILOS

AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être augmentés de 1 fr. par 100 kilogr pour toutes les fournitures inférieures à 1,000 kilogr.

FERS MARCHANDS		AU BOIS	MIXTE	AU COKE	FERS SPÉCIAUX	
exempt de droit d'octroi.					Non compris 3 fr. 60 de droit d'octroi.	
1 ^{re} classe	22 ^r »	19 ^r »	17 ^r »			
2 ^e —	23 »	20 »	18 »			
3 ^e —	24 »	21 »	19 »			
4 ^e —	25 »	22 »	20 »			
Machine recuite pour barrage		22 »	22 »			
APLATIS & FEUILLARDS				FERS A T A PLANCHERS		
				AILES ORDINAIRES		
				1 ^{re} et 2 ^e séries	de 80 à 160	17 50
					de 180 à 220	18 »
				3 ^e —	260	18 50
				FERS T LARGES AILES		
				1 ^{re} série 7 ^m	De 100 à 160 sur 60 à 84 ^m	19 50
					De 180 sur 70 à 78 ^m	
					De 120 ^m ailes inégales	
				2 ^e série 7 ^m	De 80, 170, 175, 180 et 220 sur 55 à 105 ^m	19 »
					De 166 et 172 dissymétriques	
					De 200 sur 110 à 117 ^m	
				3 ^e série 7 ^m	De 160 sur 120 ^m	19 50
					De 160 sur 125=128 ^m	
					De 260 sur 117 à 122 ^m	
					De 235 sur 95 à 100 ^m	
					De 248 sur 127 et 131 ^m	
				4 ^e série 6 ^m	De 300 sur 130 à 134 ^m	20 »
				5 ^e série 6 ^m	De 350 sur 150 à 152	21 »
				Fers à barreaux, rails, cornières égales et inégales, à T simple, cornières doubles, à vitrage et à vasistas, à main courante, hexagones, etc., etc.	1 ^{re} classe	17 50
					2 ^e —	18 50
					3 ^e —	19 50
					4 ^e —	20 50
					5 ^e —	21 50
					6 ^e —	22 50
					7 ^e —	23 50
				NOTA. — Les fers larges plats et spéciaux ci-dessus subissent une augmentation de 1 fr. aux 100 kilog. par mètre et fraction de mètre au-dessus des longueurs normales.		
GROS RONDS				FERS ZORES		
De 111 à 135 jusqu'à 6.00	22 »			Fer zorès toute classe jusqu'à 1.00	32 »	
De 137 à 150 — 5.00	23 »					
De 152 à 165 — 5.00	25 »					
De » — 0.00	»					
De » — 0.00	»					

Reproduction expressément interdite

TOLES DIVERSES

CONDITIONS D'USAGE. — RÈGLEMENT A 4 MOIS OU COMPTANT AVEC 20/0 D'ESCOMPTE

Cours du 16 octobre au 11 décembre 1890.

NOTA. — Le poids du mètre superficiel de tôle de 1 millimètre d'épaisseur est compté pour 8 kilos.
AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être majorés de 1 fr. par 100 kilogr. pour toutes les fouritures au-dessous de 1,000 kilogr.

CLASSIFICATION		QUALITÉS ET PRIX PAR 100 KILOS							
Derniers changements à partir du 29 novembre 1890. TOLES DE CONSTRUCTION Tôles de 3 ^{m/m} et au-dessus, d'un poids compris entre 48 et 300 kil. la feuille : D'un longueur ne dépassant pas 5 mètres D'un largeur ne dépassant pas 4 ^m 200 pour l'épaisseur de 3 ^{m/m} — 4 ^m 300 — 4 ^{m/m} — 4 ^m 400 — 5 ^{m/m} — 4 ^m 500 — 6 ^{m/m} au-dessus. D'une surface ne dépassant pas 3 ^m pour l'épaisseur de 3 ^{m/m} — 3 ^m 500 — 4 ^{m/m} — 4 ^m 000 — 5 ^{m/m} — 5 ^m 000 — 6 ^{m/m} et au-dessus.		PUDDLÉS		Demi-fort	Fer fort	Fer fort supérieur	Forgées au bois	Acier doux	
		ordinaires	chaudières						
		20 50	22 50	25 50	28 50	31 50	37 50	25 50	
NOTA. — Les tôles de 3 millimètres et au-dessus qui sortiraient de ces dimensions sont traitées de gré à gré. — De même, les prix seront majorés ainsi qu'il suit, quant aux poids : De 404 à 500 kil., 2 fr. d'écart par 100 kil. au-dessus du prix de base; de 504 à 600 kil., 4 fr. d'écart. — Les tôles de poids supérieur à 600 kil. la feuille, de même que les tôles découpées sur profils déterminés sont traitées de gré à gré. — Les disques sont cotés à 5 fr. de plus par 100 k.		22 50	24 50	27 50	30 50	33 50	39 50	27 50	
TOLES STRIÉES dimensions ordinaires, (de 1 ^m 50 à 2 ^m 50 de longueur sur 0 ^m 70 à 1 ^m 150 de largeur), modèles de la planche 28 de notre album. Les autres dimensions sont traitées de gré à gré.		21							
		TOLES PUDDLÉES DÉROCHÉES						Les 100 k.	
		De 1 ^m 650 sur 0 ^m 650 pesant 7 k. et plus la feuille.						32 50	
		— 0 ^m 650 pesant 4 et 4 k. 1/2						35 50	
		— 0 ^m 650 pesant 3 et 3 k.						38 50	
TOLES DU COMMERCE									
						Puddledées	Douces		
1 ^{re} CLASSE	Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 20 ^k et plus.				25 50	28 50		
		— sur 1 ^m de 25 ^k —							
		— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 9 ^k —							
2 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 16 à 19 ^k				27 50	30 50		
		— sur 1 ^m de 22 à 24 ^k							
		— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 8 à 8 ^k 50.							
3 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 10 ^k 50 à 12 ^k 50				30 50	33 50		
		— sur 1 ^m de 15 ^k à 21 ^k							
		— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 5 ^k à 7 ^k 75							
4 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 6 ^k 50 à 10 ^k				33 50	36 50		
		— sur 1 ^m de 9 ^k à 11 ^k							
		— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 12 ^k à 14 ^k							
5 ^e CLASSE	Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 4 ^k à 4 ^k 75.				36 50	39 50		
		— sur 1 ^m de 5 ^k 50 à 6 ^k 1/4.							
		— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 7 ^k à 8 ^k 1/2.							
		sur 1 ^m de 9 ^k à 11 ^k 1/2.							
		sur 0 ^m 66 de 3 ^k 50 à 3 ^k 75.							
		sur 0 ^m 80 de 4 ^k 50 à 5 ^k 1/4.							
TOLES PUDDLÉES A TUYAUX									
		Grises	Lisses	TOLES DÉCAPÉES				Les 100 kil.	
De 1 ^m 33 sur 0 ^m 325 pesant 1 ^k 40 la feuille.				<i>(Qualité supérieure)</i>					
— 1 ^m 352 — 1 ^k 25 —		32 50	35 50	De 1 ^m sur 0 ^m 65 pesant 4 kil. et plus.				42 50	
— 0 ^m 379 — 1 ^k 40 —				De 1 ^m sur 0 ^m 65 pesant 2 kil. à 3 kil. 3/4.				44 50	
— 0 ^m 406 — 1 ^k 35 —									
— 0 ^m 433 — 1 ^k 70 —									
— 0 ^m 460 — 1 ^k 85 —									
TOLES UNIES ZINGUÈES DE COMMERCE									
		Puddledées	Douces	TOLES ONDULÉES				Noires	Zinguées
Première classe.		42 50	43 50	Petites ondes et moyennes :					
Deuxième classe.		44 50	46 50	De 4 à 5 dixièmes de millim. d'épaisseur.				37 50	60 50
Troisième classe.		49 50	50 50	De 6 à 7 — — — — —				34 50	54 50
Quatrième classe.		55 50	57 50	De 8 à 10 — — — — —				32 50	50 50
Cinquième classe.		61 50	63 50	De 11 à 15 — — — — —				30 50	48 50
				Grande onde de 1 mill. 1/3 à 3 mill. d'épr.				35 50	49 50
				Les autres dimensions sont traitées de gré à gré.					
ARDOISES MÉTALLIQUES (galvanisées)									
Ardoises métalliques et agrafes servant à les réunir								98 50	
Rivets et clous galvanisés, rondelles en plomb. (Pour pose des ardoises métalliques).								134 50	

Reproduction expressément interdite.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 5 décembre 1890.

3^e arr. — Rue Saint-Martin, 159 (passage Molière). — Prop., M. Dury. — Modification de comble de magasin.

Du 6 décembre 1890.

15^e arr. — Rue Bausset, 4, angle rue Maublanc. — Prop. et arch., MM. Sorets père et fils, rue Roussin, 83. — Construction.

16^e arr. — Rue Bizet, angle rue de Chaillot. — Prop., M. J. Chardon, rue de Chaillot, 22. — Surélévation (1 étage). — Avenue Victor-Hugo, 96, angle de la rue Amiral-Courbet. — Prop., M. Francis Robert, boulevard du Quatre-Septembre, 22, à Boulogne-sur-Seine. — Arch., M. Victor Gaucher, avenue Victor-Hugo, 180. — Construction. — Avenue de la Frillière. — Prop., Mme Ernoli Angelo. — Deux petits pavillons.

18^e arr. — Rue Labat, 37-39. — Prop., M. Mathé. — Arch., M. Maugerv, place des Vosges, 9. — Constructions. — Rue Sorbier, angle rues Robineau et Gasnier-Guy. — M. Jules Hervieu (locataire). — Construction.

Du 8 décembre 1890.

7^e arr. — Avenue de La Bourdonnais, 47. — Prop., M. Juranville. — Arch., MM. Vionnoit et Labour, rue du Faubourg-Poissonnière, 98. — Transformation de boutique en habitation.

— Rue de l'Université, 207. — M. Renaud-Marchand (locataire). — Arch., M. Charles Van Pétéghem, cité de l'Alma, 3. — Transformations intérieures.

11^e arr. — Rue Froment, 3. — Prop., M. Desmassias. — Arch., M. E. Guillemin, boulevard Voltaire, 231. — Surélévation (2 étages).

12^e arr. — Rue Nicolai, 57. — Prop., M. Perreau, rue Dugommier, 26. — Arch., M. F. Bled, rue de Clignancourt, 118. — Ecurie, remise et logement.

14^e arr. — Rue Benard, 54. — Arch., M. Prévost, rue Pernely, 5. — Surélévation (2 étages).

15^e arr. — Rue Tiphaine, 7. — Prop., M. Bijou, rue du Théâtre, 65. — Arch., M. E. Garot, boulevard de Beaumarchais, 146. — Construction.

19^e arr. — Impasse Fessart. — Prop., M. Besnard. — Arch., M. F. Bled. — Bâtiment de rapport.

— Rue Haxo, 128. — Prop., M. Vignes, rue Haxo, 433. — Arch., M. F. Bled. — Petite construction.

Du 10 décembre 1890.

4^e arr. — Rue Jacques-Cœur, 4. — Prop., M. Leroux, rue Lesdiguières, 6. — Arch., M. Jules Lemonnier, rue de Cléchy, 32. — Construction.

17^e arr. — Rue Balagny, 64. — Prop., M. Ginien. — Arch., M. Claudius Pupier, boulevard de Magenta, 24. — Construction intérieure.

Du 11 décembre 1890.

9^e arr. — Rue Frochot, 40. — Prop., Mme Tavernier. — Arch., M. Dutarque, avenue de Tourville, 23. — Surélévation.

11^e arr. — Avenue Parmentier, 80. — Prop., M. Lecouteux. — Pavillon pour concierge.

13^e arr. — Rue de Tolbiac, 147 et rue de la Maison-Blanche, 3. — Prop., M. E. Bagareux, rue du Vertbois, 35. — Construction (6 étages).

— Rue de Tolbiac, 145 et rue de la Maison-Blanche, 5. — Prop., M. Cacheux, aux Riceys (Aube), chez M. Paquet, boulevard des Batignolles, 32. — Construction (6 étages).

19^e arr. — Rue Secrétan, 73. — Prop., M. Jambon. — Atelier de peintre décorateur.

20^e arr. — Impasse des Amandiers, 4. — Prop., M. A. Crétés. — Surélévation.

L'Administration informe les lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : la *Semaine des constructeurs*, la *Construction Moderne* et le journal *l'Architecture*. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RÉSULTATS

☞ Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

78. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en trois lots, des travaux de : 1^o Terrasse et maçonnerie ; 2^o Menuiserie et Parquetage ; 3^o Serrurerie, à exécuter pour l'agrandissement de l'école maternelle, rue de La Condamine, 79 (17^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse et maçonnerie, 34,035. — M. Alph. Lachaux, 63, rue Damremont, adj. à 32.90 de rabais.

Menuiserie et Parquetage, 12,077. — M. A. Gineste, 15, rue du Faubourg-Montmartre, adj. à 28.30 de rabais.

Serrurerie, 10,393. — MM. Baudet, Donon et Cie, 139, rue Saussure, adj. à 33.40 de rabais.

79. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en trois lots, des travaux de Terrasse et Maçonnerie, de charpente et de serrurerie, à exécuter pour la construction de l'asile Ledru-Rollin (asile de convalescence pour femmes relevant de couches), à Fontenay-aux-Roses (Seine) Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse et maçonnerie, 94,024. — M. Grandchamp, 46, rue du Ponceau, à Châtillon, adj. à 33 de rabais.

Charpente, 49,684. — M. Collineau, 100, route de Fontainebleau, à Gentilly, adj. à 40.30 de rabais.

Serrurerie, 46,477. — MM. Delamotte et Michel, 15 bis, rue de la Voûte, adj. à 37.60 de rabais.

81. — Le Samedi 6 décembre 1890, à une heure et demie il sera procédé, au Palais du Tribunal de commerce, salle du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, en 14 lots, au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture du pain, de la viande de boucherie, du vin, de l'épicerie, du beurre, des œufs et du fromage de brie au collège Chaptal ; de la viande de boucherie et du vin au collège Rollin ; du vin, à l'école J.-B. Say ; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à l'Internat des Pupilles de la ville de Paris pour l'année 1891.

Adjudicataires :

Pain. — Collège Chaptal, 75,000 kil. M. Guiselain, 46, rue aux Ours, 0.38 le kil. — Internat des pupilles, 17,000 kil. M. Lalaire, 31, rue d'Avron, 0.379 le kil.

Viande. — Collège Chaptal, 40,000 kil. Non adjugé. — Collège Rollin, 34,000 kil. Non adjugé. — Internat des pupilles, 6,000 kil. M. Deshors, 67, rue de Turenne, 4.64 le kil.

Vin. — Collège Chaptal, 40,000 lit. MM. Ducruix et Léger, 40, rue de Mâcon, 50.50 l'hect. — Collège Rollin, 36,000 lit. MM. Ducruix et Léger, 50.50 l'hect. — Ecole J.-B. Say, 32,000 lit. MM. Ducruix et Léger, 50.50 l'hect. — Internat des pupilles, 5,000 lit. MM. Ducruix et Léger, 50.50 l'hect.

Épicerie au collège Chaptal, 23,000 fr. M. L. Lécuyer, 41, rue Rottembourg, 22,568.50.

Beurre, œufs et fromages au collège Chaptal, 46,000. M. L. Kauffmann, 104, rue Lecourbe, 15,380.

82. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de maçonneries, terrassements, etc., à exécuter pour la modification de la limite du cimetière de l'Est, au droit de l'avenue de la République, et la reconstruction d'une partie du mur d'enceinte.

Montant, 51,420.20. — M. Louis (Etienne), 70, avenue d'Ivry, adj. à 4.45 de rabais.

☞ Mairie de Montreuil-sur-Bois. — 2 décembre.

Mise en état de viabilité de la rue du Sergent-Bobillot (partie). Montant, 11,000. — Non adjugé. Adjudication renvoyée au mardi 16 décembre.

☞ Assistance publique. — 6 décembre

Adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, en cinquante-huit lots, de fournitures de substances pharmaceutiques et produits chimiques nécessaires au service de la pharmacie centrale des hôpitaux, pendant l'année 1891.

Adjudicataires :
Herboristerie sèche.

- 1^{er} lot. — M. Coutela, 43, rue des Francs-Bourgeois, 24.14 de rabais.
2^e lot. — MM. Pinard, Darras et Amiel, 14, rue Payenne, 22.85 de rabais.
3^e lot. — M. Coutela, 22.50 de rabais.
4^e lot. — Non adjugé.
- Herboristerie fraîche.
5^e lot. — Non adjugé.
6^e lot. — M. Lion, 70, rue du Cardinal-Lemoine, 55.38 de rabais.
7^e lot. — MM. Pinard, Darras et Amiel, 1.53 le kil.
8^e lot. — M. Cl. Imbert, 7 fr. le cent.
9^e lot. — MM. Lapostollet et Certeux, 1, rue Oblin, 43 les 100 kil.
10^e lot. — M. Dautare, 3, rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, 53 les 100 kil.
11^e lot. — M. Chauveau, 12.05 de rabais.
12^e lot. — M. Nicolle Malpas, 110, rue St-Antoine, 3 de rabais.
13^e lot. — M. Renaut, 29, rue de Sévigné, 1.985 le kil.
14^e lot. — M. Lion, 1.48 le kil.
15^e lot. — Huilerie de Puteaux, 1.89 le kil.
16^e lot. — M. Ribaudot, 115 les 100 kil.
17^e lot. — Huilerie de Puteaux, 143 les 100 kil.
18^e lot. — M. Dautare, 128 les 100 kil.
19^e lot. — M. Troubat, 10 de rabais.
20^e lot. — MM. Orange et Cie, 28, rue de Flandre, 103.80 les 100 kil.
21^e lot. — M. Gautheyron, 20 le mille.
22^e lot. — MM. Couturier et Cie, 5, rue Papillon, 1.033 le kil.
23^e lot. — M. Robert, 2.38 le kil.
Parfumerie.
24^e lot. — Mme veuve Breton, 8, rue Payenne, 22.75 de rabais.
25^e lot. — Non adjugé.
26^e lot. — M. P. Robertet, 46, rue des Petites-Ecuries, 0.41 le litre.
27^e lot. — Huilerie de Puteaux, 0.475 le kil.
28^e lot. — Huilerie de Puteaux, 0.305 le kil.
Epicerie, droguerie.
29^e lot. — M. Lion, 7 de rabais.
Droguerie, teinture.
30^e lot. — M. Pressac, 40, rue des Francs-Bourgeois, 14.30 de rabais.
Droguerie.
31^e lot. — M. Coutela, 18.10 de rabais.
32^e lot. — M. Coutela, 81 le kil.
33^e lot. — MM. Albert et Salles, 9.78 de rabais.
34^e lot. — M. Coutela, 8.95 le kil.
35^e lot. — MM. Albert et Salles, 6, rue Barquette, 6, 31.63 le kil.
36^e lot. — M. Ducher, 14.03 de rabais.
37^e lot. — M. Desfours, 37, rue de Braque, 4.67 le kil.
38^e lot. — MM. Poulenc frères, rue Vieille du-Temple, 92, 6.21 de rabais.
39^e lot. — M. Chamouel-Bruère, 42.52 de rabais.
40^e lot. — MM. Gelis et Cie, à Villeneuve-la-Garenne, 0.23 le kil.
41^e lot. — M. Target, 26, rue St-Gilles, 118 le kil.
42^e lot. — M. Ch. Ducher, 17.97 le kil.
43^e lot. — M. Lion, 37.93 le kil.
Produits chimiques.
44^e lot. — M. Le Chevallier, 4, rue Barquette, 15 de rabais.
45^e lot. — M. Pressac, 32.90 de rabais.
46^e lot. — M. Pressac, 20.90 de rabais.
47^e lot. — M. Pressac, 11.50 de rabais.
48^e lot. — M. Pressac, 7.10 de rabais.
49^e lot. — M. Pressac, 26.90 de rabais.
50^e lot. — M. Pressac, 26.90 de rabais.
51^e lot. — M. Pressac, 998 le kil.
52^e lot. — Non adjugé.
53^e lot. — E. Poulenc, 5.86 le kil.
54^e lot. — M. Pressac, 11.20 de rabais.
55^e lot. — Pas de soumissionnaires.
56^e lot. — M. Pressac, 4.60 le kil.
57^e lot. — M. Chauveau, 105.90 les 100 kil.
58^e lot. — M. L. Brun, 49, rue des Halles, 35.55 les 100 kil.

 Tribunal de commerce. — 4 décembre

Fourniture des képis nécessaires aux gardiens de la paix, aux officiers de paix, aux brigadiers et sous-brigadiers de la ville de Paris.

M. Trézal, 48, rue du Temple, adj. à 2.64 la pièce.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

83. — Le Samedi 20 décembre 1890. — Adjudication en un lot, des travaux neufs et d'entretien de fontainerie pour le service du bois de Boulogne et dépendances du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893.

84. — Le Samedi 20 décembre 1890. — Adjudication, en dix lots, des fournitures de pavés neufs à faire du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1896 pour le pavage des voies publiques de Paris.

85. — Le Samedi 20 décembre 1890. — Adjudication, en un lot, des fournitures de produits chimiques à l'usage des cantonniers de la voie publique pour le nettoyage et la désinfection des urinoirs, des ruisseaux et des halles et marchés de la ville de Paris du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893.

86. — Le Samedi 20 décembre 1890. — Adjudication, en huit lots, de l'entreprise de l'enlèvement des boues, ordures ménagères et résidus du balayage dans Paris, du 16 janvier 1891 au 15 janvier 1894.

Le samedi 20 décembre 1890, à une heure et demie après-midi, il sera procédé publiquement, au Palais du Tribunal de commerce, par le Préfet de la Seine, ou son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et du Directeur de la voie publique, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise de l'enlèvement des boues, ordures ménagères et résidus de balayage dans Paris, du 16 janvier 1891 au 15 janvier 1894.

L'entreprise est divisée en huit lots :
1^{er} lot. — 1^{er} et 2^e arr. — Montant annuel du forfait, 250,000 fr. — Cautionnement, 15,000 fr. — Frais approxim., 9,600 fr.
2^e lot. — 3^e et 4^e arr. — Montant annuel du forfait, 180,000 fr. — Cautionnement, 11,000 fr. — Frais approxim., 6,900 fr.
3^e lot. — 5^e, 12^e et 13^e arr. — Montant annuel du forfait, 240,000 fr. — Cautionnement, 15,000 fr. — Frais approxim., 9,200 fr.

4^e lot. — 6^e et 14^e arr. — Montant annuel du forfait, 150,000 fr. — Cautionnement, 9,000 fr. — Frais approxim., 5,800 fr.
5^e lot. — 7^e, 15^e et 16^e arr. — Montant annuel du forfait, 220,000 fr. — Cautionnement, 13,000 fr. — Frais approxim., 5,800 fr.

6^e lot. — 8^e et 17^e arr. — Montant annuel du forfait 195,000 fr. — Cautionnement, 12,000 fr. — Frais approxim., 7,500 fr.

7^e lot. — 9^e, 10^e et 18^e arr. — Montant annuel du forfait, 350,000 fr. — Cautionnement, 16,000 fr. — Frais approxim., 13,500 fr.

8^e lot. — 11^e, 19^e et 20^e arr. — Montant annuel du forfait, 335,000 fr. — Cautionnement, 20,000 fr. — Frais approxim., 12,900 fr.

Les frais d'adjudication devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

4 décembre. — Ricard, ancien marchand de vins et charbons, rue Monge, 54, actuellement à Charenton, 8, avenue de Reuilly (8125). — Derre, marchand de vins restaurateur,

34, rue Curial (8126). — J. Klopfenstein et Cie, laiterie rue des Ecluses-St-Martin, 29-31, actuellement 75 rue de Flandre (8127). — Heuzé Armand, entrepreneur de travaux publics à St-Maurice, Grande-Rue, 160, actuellement à Créteil, ferme des Mèches (8128). — Vve Brunet et fils, fabrique de pastilles au miel et biscuits chocolatés, 7, rue Brunel (8129). — Vve Alexandre Potier, ancienne marchande de cuirs et crêpins, 28, rue de Belleville, actuellement 35, rue des Fêtes (8130).

5 décembre. — Ruquette, marchand de vins, 6, rue du Marché-Popincourt (8131). — Guillaume, cabaretier à Alfortville, 25, rue Micolon, actuellement 15, rue St-Dominique (8132). — David, entrepreneur de peinture et vitrerie, 20, rue de la Folie-Méricourt (8133). — Villemain, marchand de planches, 39, rue des Boulets (8134). — Feu Jeandin, nourrisseur, 36, rue de Châlons (8135). — Cottret, arquebuser, 63, rue de Rivoli (8136).

6 décembre. — Desmet, marchand de chaussures, 16, rue d'Allemagne (8137). — Toulot Vve, marchande de vins, 29, rue des Blancs-Manteaux (8138). — Théophile Berger, négociant en étoffes pour ameublements, 13, rue du Sentier (8139).

9 décembre. — Balichon, marchand de vins restaurateur, 2, rue de la Bastille, et 2, rue des Tournelles (8140). — Rocher, marchand de cidres, 5, rue de l'Évangile et actuellement à Levallois-Perret, impasse de Bretagne, 20 (8141). — Germain, marchand de bières, 123, avenue St-Ouen (8142). — Roux et Cie, négociants en bois et charbons, 4, rue Pasteur (8143). — Ch. Holder, peintre en voitures, 18, rue de Passy (8144). — Boudin Vve, mercière, 109, rue Ordener, actuellement 73, rue du Ruisseau (8145). — A. Chevallier, quincaillier à Alfort, rue Eugène-Renault, 4 (8146). — Cuisin, marchand de vins, 98, rue Lemercier (8147).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Mamy et Jaccaz, entreprise de serrurerie, rue Debelleye, 33. — O. Paillet et Cie, fabrique de mouleurs sciage et bois en général travaillés, rue des Apennins, 8. — A. Gossart et C. Bourlont, serrurerie, avenue Parmentier, 40. — De Bonnacaze et Cie, Petite Bourse Banque rue Vivienne, 39. — Lemaire et Cie, (acquisition d'un terrain rue de l' Arsenal) 20, rue du Château-d'Eau. — Baloz et Harduin, entrepreneurs de menuiserie à Neuilly-sur-Seine, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Micaud et Cie, serrurerie, 23, rue Jouffroy. — Oger et Lesage, applications électriques, rue St-Vincent, 36-38.

MODIFICATIONS

Bouscatel et Houades, commerce de tôlerie, 50, boulevard St-Jacques. — Comptoir général de Crédit (Croux et Mugnet), 91, rue Lafayette.

PROROGATIONS

L. Larose et Forcel, libraires-éditeurs, 22, rue Soufflot.

DISSOLUTIONS

Journal *Le Monde Chrétien*, 6, boulevard des Italiens. — Leblanc et Cie, doreur-encadreur, impasse Froissard, 15.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Maison avenue d'Orléans, 90. Acq., Roy, avenue d'Orléans, 90 (130,000). — Fonds de commerce, d'hôtel meublé et constructions, rue Pergolèse, 52. Acq., Delmas, rue Pergolèse, 52 (20,000). — Terrain rue Elisa-Lemonnier, 7. Acq., Roudil, rue de Charenton, 225 (16,000). — Maison avenue des Ternes, 80. Acq., Mabut, avenue de l'Opéra, 34 (239,000). — Terrain 251 m. 82 c., rue de l'Argonne, 10. Acq., Millet, rue Lally-Tolendal, 18 (17,627). — Maison à Vincennes (Seine), rue Dohis, 12. Acq., Brosse, à Vincennes, rue Renou, 34 (18,750). — Maison boulevard des Capucines, 1 et 1 bis. Acq., Marioni, avenue du Bois-de-Boulogne, 32 (2,770,000). — Propriété à St-Mandé (Seine), rue Allard, 6.

Acq., Firino, à St-Maur-des-Fossés, boulevard de Créteil, 34 (40,400). — Terrain 225 m. 927, boulevard Davoust, 20. Acq., Manufacture de feutre et chapeaux, à Cureghem-les-Bruxelles (Belgique) (7,000). — Terrain rue des Vignolles et rue de Terre-Neuve. Acq., Ville de Paris (3,000). — Maison rue Decouedic, 45. Acq., Bouvier, rue Rodier, 9 et autre (24,600). — 3 Maisons rue Ste-Anne, 37, 37 bis, 41. Acq., Société Civile de la rue Ste-Anne, rue de Turin, 31 (190,100). — Propriété à Gentilly (Seine), impasse Thiberville, 15. Acq., Puchot, rue de Rennes, 76 (9,500). — Maison à Billancourt (Seine), boulevard de Strasbourg, 298. Acq., Moreau, rue de Presbourg, 5 (62,000). — Maison à Fontenay-sous-Bois, rue d'Alayrac. Acq., Chevrier, rue d'Assas, 20 (2,500). — Maison rue Chapon, 45. Acq., Jean, rue du Temple, 83 (100,000). — Maison rue Pavée, 17. Acq., Jaeger, rue des Bourdonnais, 31 (171,000). — Immeuble rue des Envierges, 15. Acq., Daridan, rue St-Maur, 52 (24,000). — Maison rue B-Anche, 63. Acq., Tournesac, rue Duplessis, 74 (196,000). — Maison rue Legendre, 148. Acq., Touchard, avenue de Clichy, 97 (237,000). — Maison à Vincennes (Seine), rue Mirabeau, 28. Acq., Ridet, boulevard Barbès, 62, et autre (25,500). — Terrain 4572 m. 92 (sept lots), à Clichy-la-Garenne (Seine), boulevard National. Acq., Meunier (société), rue de Châteaudun, 56 (63,400). — Propriété à Boulogne-sur-Seine (Seine), boulevard du 4 Septembre, 14. Acq., Guy, rue de Rivoli, 232 (65,050). — Maison à Clichy (Seine), rue Morice, 24. Acq., Delattre, à Clichy (Seine), rue du Réservoir, 2 (3,200).

4 Terrains, 1,350 m., rue de Billancourt, n° 35, et autres. Acq., Mangot, avenue de Versailles, 131 (31,700). — Propriété rue Frémicourt, 49. Acq., Dru, rue des Halles, 24 (82,050). — Propriété à Créteil (Seine), avenue Pauline, 5. Acq., Tugault, à Créteil (Seine), avenue de Paris, 6 (10,700). — Maison à Levallois-Perret, rue des Frères-Herbert, 44. Acq., Porteu (Vve), rue Vermer, 30 (117,000). — Terrain 578 m. 36, rue de Bagneux. Acq., De Luynes, rue de Vaugirard, 64 (98,321). — Maison rue de Lyon, 69. Acq., Bizot, rue d'Angoulême, 24 (167,250). — Maison rue Ducouedic, 21. Acq., Michon, rue St-Jacques, 312, et autre (30,600). — Maison boulevard Exelmans, 8. Acq., Lacote, rue Boulard, 53 (36,000). — Maison Neuilly-sur-Seine, 104, avenue de Neuilly. Acq., Leschamps comte de Brèche, à Neuilly, avenue de Neuilly, 400 (25,500). — Propriété la Garenne-de-Colombes, (Seine), boulevard de la République, 40. Acq., Boyer, à Courbevoie (Seine), rue du Maréchal, 3 (48,000). — Propriété rue Daguerre, 22 et 24. Acq., Léger, rue Caffarelli, 18 (76,050). — Propriété et Terrain à Suresnes, rue de Neuilly, 27. Acq., Amiet, à Suresnes, rue St-Antoine, 9 (45,000). — Maison rue de Moscou, 32. Acq., Caffin, à Eragny, canton de Pontoise (Seine-et-Oise) (305,000). — Maison à Alfortville (Seine), rue Saint-Michel, 21. Acq., Vallot, rue St-Bernard, 22 (3,050). — Maison et Jardin à Levallois-Perret (Seine), rue Fazilleau, 122. Acq., Saint-Lanne, à Levallois-Perret (Seine), rue Fazilleau, 122 (46,000). — Propriété impasse de l'Orillon, 19. Acq., Lenoir, place des Vosges, 4 (60,100). — Maison rue St-Martin, 234. Acq., Royer, rue Turbigo, 30 (40,050). — Terrain 211 m., rue Fauvet, 17. Acq., Iskin, villa St-Michel, 27 (24,000). — Maison boulevard Richard-Lenoir, 94. Acq., Cerf, rue de Provence, 122 (425,000). — Immeuble rue St-Lambert, 8. Acq., Ville de Paris (120,000). — Maison à Puteaux (Seine), rue St-Denis, 87. Acq., Ronceret, avenue de Villiers, 40 (18,600). — Terrain 300 m. 11 c., à Levallois-Perret, rues Raspail et Baudin. Acq., Marioni, avenue du Bois-de-Boulogne, 32 (12,004). — Maison rue Stanislas, 10. Acq., Caffin, à Eragny, canton de Pontoise (Seine-et-Oise) (200,050). — Maison rue David-d'Angers, 5. Acq., Dargent, à Bagnolet (Seine), Grande-Rue, 106 (60,000). — Nue-Propriété d'un Immeuble, à Saint-Maur-les-Fossés, impasse Jarlet, 12 et 14. Acq., Dupuis, 11, rue des Bois (12,050). — Immeuble passage du Moulinet, 8. Acq., Delort, rue St-Jacques, 314 (4,500).

AVIS. — *Le Moniteur Général des cours des matériaux de construction, fondé en 1873, est honoré de nombreuses souscriptions d'abonnement émanant des différents Ministères, de la Préfecture de la Seine et des Préfectures départementales, des principales Municipalités, des Chambres de commerce, des Tribunaux civils consulaires, des Justices de paix, de M.M. les Notaires de Paris et des départements, des grandes Administrations industrielles et financières, des Bibliothèques publiques et professionnelles, des Chambres syndicales, etc., etc.*

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES	SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE A PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1890						
1 ^{er} Art 8 juillet	Rue du Pont-Neuf, 8. M	...	27.685	400.000	400.100	Lanquest.
— 9 —	Rue de la Monnaie, 3, quai du Louvre. —	...	10.400	100.000	136.050	Bourse.
— 12 —	Rue Pirouette, 17. —	86	25.000	77.000	Briquet.
3 ^e — 8 —	Rue des Francs-Bourgeois, 34. —	994 80	20.830	250.000	267.000	Trousselle.
4 ^e — 5 —	Impasse Putignaux, 6. —	40 ..	450	5.000	10.400	E. Roche.
— 8 —	Rue des Rosiers, 2 ter (terrain). —	355 25	20.620	200.000	291.400	Demons.
6 ^e — 5 —	Rue Greuze, 29. —	150.000	150.050	Gieules.
— — —	Rue Saint-Simon. —	75.000	75.000	Rouy.
7 ^e — 8 —	Rue de Bagneux, 6. —	...	5.600	60.000	97.050	Grignon.
9 ^e — 5 —	Rue Fontaine, 25. —	692 75	22.640	250.000	342.000	Poinsot.
— 9 —	Rue Saint-Lazare, 115. —	197 12	...	180.000	283.000	E. Jacob.
— 12 —	Rue Blanche, 63. —	358	100.000	196.000	Bertinotjeune
— — —	— 63, et 1, rue de Calais. —	166	100.000	194.050	Thorel.
— 9 —	Rue de Bruxelles, 48. (H.)	417 97	...	90.000	153.500	Masse.
11 ^e — 12 —	Rue de la Folie-Regnault, 45. —	197 55	...	100.000	100.050	Tisser.
— — —	Boulevard Ménilmontant, 82. —	1.280 50	18.280	100.000	153.500	Ferté.
12 ^e — 8 —	Faub. St-Antoine, 8, et 7, r. de Charenton. —	50.000	91.000	Augouard.
— 9 —	Aven. St-Mandé, 46, et boul. Picpus. (H.)	2.273 14	...	125.000	172.000	Mignon.
— 10 —	Boulevard Sout, villa Bel-Air, 16. —	1.050	10.000	34.000	Mutel.
13 ^e — 8 —	Rue Lahire, 6. —	12.000	...	à l'amiable.
14 ^e — — —	Avenue du Maine, 52, avec terrain. —	1.004 ..	8.900	100.000	410.500	Augouard.
— 10 —	Rue de la Sablière, 52. (P.)	445	6.000	21.000	Auzoux.
— 12 —	Rue Boulard, 29. (P.)	3.319 24	9.800	80.000	140.050	A. Tricaud.
— — —	Rue Ledion, 27. —	240 ..	880	8.000	43.000	Dinet.
16 ^e — 8 —	Villa Spontini, 6, à Passy. —	40.000	40.100	H. Desenonges
17 ^e — 12 —	Avenue Gourgaud, 48. (H.)	733 77	...	100.000	100.050	Péard.
— — —	Rue de Tocqueville, 127. —	428 ..	2.500	20.000	28.000	Bourgeois.
— — —	Rue Cardinet, 134. —	380 ..	3.400	50.000	82.050	Péard.
— 5 —	Avenue de la Grande-Armée, 32. —	476 ..	31.195	450.000	450.050	Richard.
18 ^e — 8 —	Rue Polonceau, 53. —	303 ..	5.595	50.000	65.000	Rey.
— 9 —	Rue Chappe, 14. —	318 87	11.366	100.000	163.000	Hureau.
— 12 —	Rue Briquet, 7. —	150 ..	1.360	12.000	16.000	Bozon.
— 8 —	Rue Labat, 51. —	278 70	2.070	20.000	29.400	Goujon.
19 ^e — 9 —	Rue des Lilas, 34. —	294 56	...	10.000	10.050	V. Tricot.
20 ^e — 10 —	Rue Bretonneau, 3. —	266	8.575	10.200	Guignot.
— 12 —	Rue Stendhal, 30. —	140	6.000	6.150	V. Tricot.
— 19 —	Rue des Orteaux, 37. —	320	25.000	33.000	L. Jacob.
Seine. 2 —	Varenne-St-Hilaire, 3, avenue Chevalier. —	672	5.000	6.300	E. Roche.
— 5 —	St-Ouen, rues Arago, 79, et Vincent, 1. —	237	25.000	25.050	Audouin.
— — —	Suresnes, rue de Neuilly, 27. —	2.700	15.000	45.000	Marais.
— — —	— — 31-33. —	4.000	30.000	47.100	Lefoullon.
— — —	— place Henri-IV. —	20.000	28.150	V. Tricot.
— — —	Neuilly, rue Charles-Lafitte, 24. (H)	30.000	32.700	Robin frères.
— — —	— 57, rue Peronnet. —	3.271 28	...	250.000	250.050	Brémar.
— — —	Vincennes, rue Dohis, 12. —	313 20	4.500	15.000	18.750	E. Roche.
— — —	Gentilly, impasse du Paroy, 1. —	527	10.000	12.550	Mignon.
— — —	— — 34. —	590	1.500	1.800	—
— — —	Joinville, 64, rue de Paris et r. du Repos. —	7.099 80	...	20.000	20.050	Chagnet.
— — —	Saint-Maur-L.-F., av Beausejour, 5. —	500	10.000	10.050	Engrand.
— — —	Asnières, avenue d'Argenteuil, 324. —	809	6.000	10.500	Brémar.
— — —	Colombes, route d'Asnières à Argenteuil, 178. —	427	800	850	—
— — —	Asnières, — — 202. —	250	1.000	3.150	—
— 2 —	La Rue, 12, rue de Fresnes. —	8.926	40.000	40.050	Maucombe.
— 10 —	Neuilly, r. de Chezy, et bd Victor-Hugo, 49. —	1.249	64.167	64.200	Caillet.
— 9 —	Fontenay-s.-B., av. de la Dame-Blanche. —	850	2.500	35.100	Pollet.
— 10 —	Nanterre, rue de Saint-Germain, 45. —	...	438	12.000	12.050	Masse.
— — —	Per eux, 9, rue des Corlius. —	756	12.250	12.250	Chaffotte.
— — —	Montreuil, rue Marceau, 27. —	1.250	13.000	Poinsot
— — —	Neuilly, 89, rue Peronnet. —	72	9.392	9.392	—
— — —	Bagnolet, 25, rue des Coutures. —	348	7.000	7.050	—
— — —	Malakoff, 5, rue Pasteur. —	500	1.600	Dupressoir.
— 9 —	Vincennes, 45, rue de la Prévoyance. —	281	15.000	26.000	Chaffotte.
— — —	Clichy, rue du Landy, 96. —	2.714	18.000	18.100	Braut.
— — —	Saint-Denis, route d'Aubervilliers, 6. —	304	5.000	7.500	Auzoux.
— 17 —	Varenne-St-H., avenue de la Prosp., 3. —	1.000	3.559	4.000	Pineau.
— 19 —	Saint-Maurice, Grande-Rue, 67. —	18.000	19.050	Ferté.

Reproduction, partielle ou totale, expressément interdite sans autorisation écrite.

IMP. CHAIX.

Le Directeur-Gérant: AJ. DE GRANDSAGNE